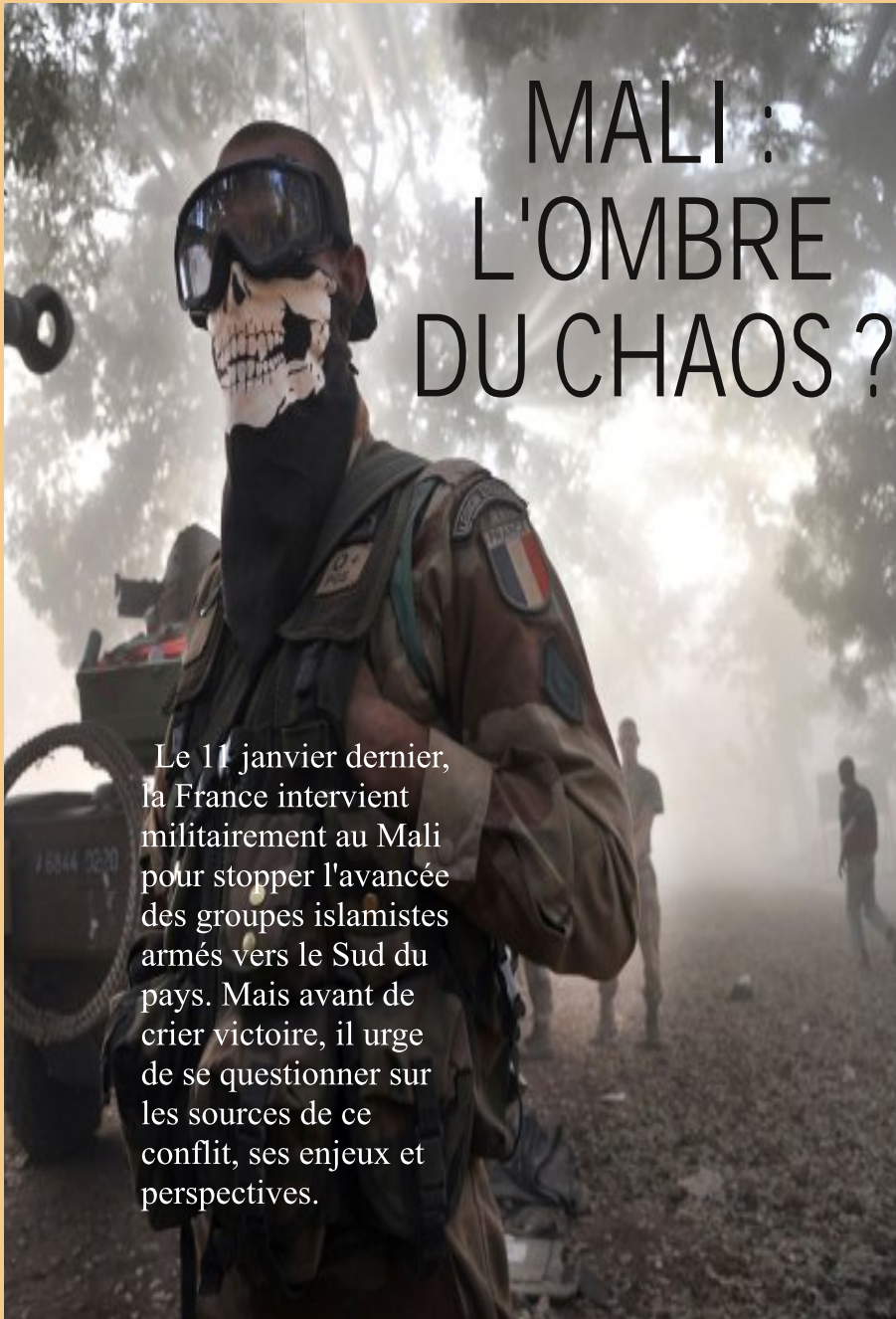


EDITO

Qui sommes nous ?



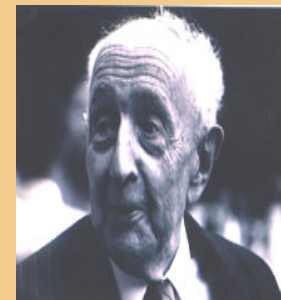
Le 11 janvier dernier, la France intervient militairement au Mali pour stopper l'avancée des groupes islamistes armés vers le Sud du pays. Mais avant de crier victoire, il urge de se questionner sur les sources de ce conflit, ses enjeux et perspectives.

Interview de Sandrine Clavel, doyen de la faculté de droit et de Sciences politiques de l'université de Versailles



IL FUT UN GRAND HOMME :

Jean Carbonnier



MÉTIER DU MOIS

Ce mois ci, Pierre Olivier Rocchi élève avocat en stage PPI à Washington, nous parle du droit des affaires, sa passion.

DECRYPTAGE

L'U.E : "Objet politique non identifié" ?

SOMMAIRE



P. 5 METIER DU MOIS



P. 6 U. E : "OPNI" ?



P. 18 MALI

- EDITO' : Qui sommes nous ? 3
- RENCONTRE avec Sandrine Clavel 4
- MÉTIER DU MOIS 5
- DECRYPTAGE: L'U.E, "Objet politique non identifié"? 6
 - L'union bancaire : Une pierre de plus dans l'édifice Européen 7
 - L' Europe des institutions : Mode d'emploi 9
 - Montée de l'euroscepticisme, un appel à une autre Europe ? 14
 - IL FUT UN GRAND HOMME : Jean Carbonnier 11
 - POUR OU CONTRE : Le mariage homosexuel 12
 - GRAND ANGLE : Mali, l'ombre du chaos ? 18
 - Interview de Moussa Ag Achar Touman, membre fondateur et responsable des droits de l'Homme du MNLA 19
 - TRIBUNE : Mali, l'ombre du chaos ? 21
 - LE CINÉ DU POST' 17
 - ESPACE ASSO' 24
 - Interview des présidents d'associations de la faculté de droit de l'université de Versailles

Qui sommes nous ?

La nature a horreur du vide, dit on. Partis du constat que notre jeune et belle université manquait d'un média, d'une tribune, d'un espace référencé, propre à lui et animé par ses étudiants, nous avons réfléchi aux moyens de combler ce vide. Nous n'avons pas réfléchi bien longtemps puisque très vite, nous est venue l'idée d'un journal.

Pourquoi un journal ?

Un journal en premier lieu puisque « rien ne se crée, rien ne s'invente, tout se transforme ». Nous perpétons en effet le même esprit et la même ambition qui a vu sa première concrétisation avec Lawfficiel dont nous saluons ici la qualité de pionnier. Ensuite, à l'heure du « tout technologique » et des médias de masse, notre volonté est de réveiller l'appétit du papier, cet unique intérêt qu'on ne découvre et ne saisit que par ce biais. Le journal offre cet avantage de communiquer une personnalité, une philosophie, d'être plus accessible et consultable entre deux cafés ou deux pauses. De plus, il est le moyen et le support idéal de la réflexion, de la discussion, de la critique vis à vis de l'écrit et de son auteur. Le privilège accordé au format papier ne fait pas de nous des réactionnaires en matière technologique puisque notre philosophie est de faire une synthèse entre ces différents supports de communication. La preuve en est le format numérique du UVSQ'POST que nous proposons en parallèle à ce format ainsi que sa présence sur différents médias sociaux .

Pourquoi le UVSQ'POST ?

UVSQ'POST, vous l'auriez remarqué, « ça fait tendance ». Cet effet d'esthétique se conjugue aussi à notre démarche et philosophie à la fois pédagogique, éducative, informative, ludique, sociale, citoyenne, culturelle, et...juridique. C'est ainsi que nous avons brassé large en nous voulant le plus exhaustif et le plus accessible possible. Notre approche non juridico-centrique n'est donc exclusive d'aucune intelligence car nous partons de l'idée que la promesse pédagogique de notre faculté n'est pas que juridique mais également citoyenne et culturelle. Elle nous engage tous pleinement et à travers le UVSQ'POST, nous entendons accomplir notre part et favoriser de la part de tous vis à vis de notre faculté, le renforcement du sentiment de fierté, d'identité, de cohésion de façon saine, positive et créatrice .

Pendant ces semaines où nous avons porté cette idée et travaillé à l'accomplir, nous avons connu nombre de péripéties positives et négatives. Nous avons appris que le plus important, ce n'est ni d'être optimiste ni pessimiste mais d'être déterminé. Nous avons appris qu'il y a pire qu' échouer, c'est de ne pas avoir essayé. Nous avons aussi appris qu'une des choses les plus gratifiantes et les plus satisfaisantes de la vie, c'est de se rendre utile à sa communauté, à son environnement.

La parution de ce premier numéro du UVSQ'POST n'est pas en soi une fin, loin s'en faut. Au contraire, c'est le début d'une aventure et même d'une histoire. Il ne grandira harmonieusement qu'à condition que vous joignez votre énergie à notre énergie, votre volonté à notre volonté, votre enthousiasme à notre enthousiasme, votre contribution à notre contribution, à l'image de Mme Sandrine Clavel, doyen de la faculté qui a cru en ce projet et qui ne nous a pas ménagé son soutien spontané et total. Nous lui rendons ici un hommage appuyé. C'est justement le pacte que nous souhaitons conclure avec vous, celui d'un soutien indéfectible de votre part.

Au milieu des années 1970' une revue appelé « The Whole Earth Catalog » mettait fin à sa parution au travers à sa dernière page, de cette phrase : « Soyez insatiables. Ayez faim ». Il nous vient aujourd'hui à l'esprit, alors que nous commençons maintenant notre aventure, de faire nôtre ce credo et de vous convier à le partager avec nous :« Soyons insatiables. Ayons faim ».

Au nom de toute l'équipe,

Djogan S. Adébissi

Avec Sandrine Clavel, doyen de la faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Versailles

Comment abordez-vous cette nouvelle année, votre première mandat en tant que doyen ?

Cette nouvelle année s'annonce à la fois exaltante et compliquée. Deux grands défis se jouent. Il y a en premier lieu le contrat quinquennal. Tous les 5 ans, l'université passe un contrat avec l'État, qui est l'occasion de définir nos formations et nos engagements en termes de recherches, sur la base desquels l'État va décider d'habiliter nos formations et nos laboratoires. Si cette habilitation est donnée, il décidera ensuite de la dotation financière qui nous sera accordée. C'est quelque chose de très important car nos ressources financières en dépendent et en même temps, il s'agit là de définir notre identité pour les 5 ans à venir. Le prochain contrat en cours de préparation s'appliquera de 2014 à 2019, et nous ne pourrons dans cette période faire que ce que nous aurons imaginé cette année et proposé à l'État.

En second lieu, les questions budgétaires et financières constituent un enjeu majeur. La situation économique mondiale et nationale étant ce qu'elle est, les universités ne sont pas épargnées par les baisses de revenus et notamment de dotation de l'État. La réduction de l'investissement financier étatique pose à la fois la question de la réduction de nos dépenses, et celle de l'augmentation de nos ressources propres, c'est à dire notre capacité à aller chercher de l'argent dans le secteur privé pour financer nos formations et notre recherche.

Peut-on tirer un premier bilan sur l'autonomie des universités engagée par la loi du 10 août 2007, notamment en matière d'augmentation de la part accordée aux ressources propres dans les revenus de l'université ?

L'autonomie de l'université n'est pas liée à une question financière sur le papier, c'est d'abord une autonomie de gestion. Cet aspect fonctionne très bien dans notre université où nous avons un président, un conseil d'administration, où nous gérons notre avenir en prenant nos décisions stratégiques. De ce point de vue là, on peut dire aujourd'hui que nous sommes bien passés à l'autonomie. Cette autonomie, alors qu'elle n'en avait pas l'objet, est toutefois allée de pair avec une forme de désinvestissement financier de l'État, c'est pour cela que nous sommes de plus en plus enclins à rechercher des financements privés.

La recherche de partenaires privés par les universités est-elle plus facile depuis ladite réforme ?

Cela dépend beaucoup des spécialités. Certaines ont des traditions anciennes d'échange avec le secteur privé, notamment les centres de recherche des sciences dures, dont les travaux sont facilement brevetables, ce qui facilite la recherche de partenariats avec des entreprises privées qui ont intérêt à

donner de l'argent à ces universités pour qu'elles développent des brevets que ces mêmes entreprises pourront exploiter par la suite. Pour les juristes, c'est beaucoup plus difficile. En dehors de notre matière grise nous n'avons en réalité que peu de choses à vendre. Nous n'avons en effet rien de directement transformable en argent, les idées juridiques n'étant pas brevetables. Pourtant, la science juridique est aussi fondamentale que la recherche scientifique « dure ». L'actualité internationale nous le prouve tous les jours ; par exemple les problématiques liées à la liberté des peuples montrent à quel point l'État de droit est une donnée fondamentale du bien être des peuples. Nous n'avons pas à rougir face à la médecine ou la science, nous sommes autant utiles au bien public.



"L'internationalisation de la faculté est une des priorités de mon mandat... Nous comptons mener une politique de partenariat approfondie avec des établissements étrangers"

L'université est apparue récemment dans les classements internationaux. Au cours de votre mandat, comment comptez-vous valoriser l'université dans ces classements ?

L'internationalisation de la faculté est une des priorités de mon mandat. Les critères de classement internationaux ne permettent toutefois pas de valoriser les facultés de droit -étant basés par exemple sur le nombre de prix Nobel ou de médailles Fields reçus, or il n'existe pas de tel récompense en droit-. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les plus grandes universités juridiques ne sont pas dans les classements internationaux. Cela n'empêchera pas la faculté d'acquérir une visibilité internationale. Dans cet objectif, nous comptons mener une politique de partenariat approfondie avec des établissements étrangers. Plutôt que d'avoir une multitude de partenaires superficiels, la stratégie est d'avoir un ou deux interlocuteurs par continent avec lesquels nous mènerons des projets plus denses, plus construits, faisant de ces interlocuteurs notre vitrine sur le continent. Je me rends prochainement au Brésil à l'université de São Paulo dans cette perspective.

Selon vous, quel est le rôle, quelle est la place du droit et du juriste dans la société ?

Une société est ce que son droit fait d'elle. Il y a deux paramètres. Le premier paramètre pose la question suivante, comment est-ce que l'on conçoit le rôle du droit dans la société ? Aux États-Unis, la société est devenue extrêmement contentieuse, la place de l'avocat en France et aux États-Unis n'est pas la même. Il faut s'interroger sur la place que nous voulons lui attribuer.

Le deuxième paramètre important est la place du droit dans l'organisation de toute société. Il ne peut y avoir de ►►

"Une société est ce que son droit fait d'elle. Il y a deux paramètres. Le premier paramètre pose la question suivante, comment est-ce que l'on conçoit le rôle du droit dans la société ?"

MÉTIER DU MOIS



►► société qui offre le bien être à son peuple sans des règles de droit, sans un État de Droit. Le droit, c'est l'alpha et l'oméga de la société. Il ne faut cependant pas confondre la place du droit et la place du juriste. Aux États-Unis aujourd'hui, les juristes ont une place centrale, parfois peut-être excessive. Je pense que le droit a une place fondamentale et le juriste ne doit pas forcément aller au delà de ce que l'on attend de lui ; susciter du contentieux juste pour faire tourner les cabinets n'est pas le rôle du juriste.

Un mot sur votre spécialité, le droit international privé, continuez-vous à l'enseigner ?

En tant que doyen j'enseigne beaucoup moins que mes collègues, je continue à enseigner ma matière uniquement en Master 2, car mon emploi du temps est difficilement compatible avec les contraintes des cours d'amphithéâtre.

Que diriez-vous à un étudiant en quête d'orientation sur votre matière, le droit international privé ?

C'est la plus belle matière qui existe ! Plus sérieusement, nous disposons au sein de la faculté d'une formation extrêmement performante qui est le master arbitrage et commerce international. C'est une formation qui dispose d'une visibilité internationale hors norme. Sur l'intérêt de la matière elle-même, c'est une matière stimulante avec de nombreux débouchés aussi bien dans l'arbitrage que dans le contentieux international. Aujourd'hui, dans les services juridiques des grosses entreprises, on fait énormément de droit international. La spécialisation internationale est très intéressante parce qu'elle permet d'intégrer ces structures qui sont très valorisantes d'un point de vue professionnel, avec d'importants dossiers à traiter, des possibilités de voyager à l'étranger. Nos étudiants réussissent très bien ; je viens d'apprendre que l'une de nos étudiantes vient de passer le barreau de New-York. La contrainte est la maîtrise des langues étrangères.

Vos impressions sur le UVSQ'POST ?

C'est un projet très ambitieux que je soutiens activement. Le format est très intéressant. Ce qui me séduit est que votre projet tend à se rapprocher des revues des universités américaines, toujours animées par des étudiants. Je dis «longue vie à l'UVSQ'POST».

Propos recueillis par Charles Henry Anagonou et Djogan Adébissi

Tu te questionnes encore sur ton projet d'étude ou professionnel ? Le UVSQ' POST te propose un espace où des professionnels te plongent dans leur quotidien pour te présenter leur métier. Ce mois-ci, nous sommes allés à la rencontre de Pierre-Olivier Rocchi, élève avocat en droit des affaires, en stage PPI* à Washington DC.

J'ai 24 ans, et suis élève-avocat à l'École de Formation de Barreaux de la Cour d'Appel de Paris. Je suis actuellement en stage PPI à Washington D.C dans le cadre de mon cursus à l'école de formation au barreau (EFB). Auparavant, j'ai effectué une maîtrise en droit des affaires et un master 2 Juriste d'affaire.

J'ai choisi d'embrasser la profession d'avocat, dans le domaine du contentieux, dans la mesure où je ne conçois pas d'exercer cette profession sans plaider. L'avocature n'était pas spécialement une vocation jusqu'à mon entrée en faculté de droit, mais l'est rapidement devenue, notamment grâce à mes différents stages en cabinet chez August & Debouzy et White&Case, qui m'ont fait prendre conscience que ce métier correspondait d'une part à mes aptitudes, notamment une bonne pratique de la langue, écrite et parlée, ainsi qu'une capacité à être performant sous pression, et d'autre part à mes envies.

Ce que je retiens de mes expériences en cabinet, c'est une grande hétérogénéité dans les différents dossiers traités. Les problématiques abordées sont très diverses, dans des domaines parfois inconnus, et c'est précisément ce qui fait le charme de la chose, l'absence totale de routine ! Le principal conseil que je donnerais à de jeunes étudiants, et que l'on me répète constamment en cabinet, c'est d'être très rigoureux. C'est le B-A-BA de l'avocat. Peu importe que le fond d'un travail soit bon si la forme est bâclée, car c'est la première chose que le client remarquera. Un avocat m'avait par exemple fait refaire 4 fois le sur-lignage d'un paragraphe au stabilo car les traits n'étaient pas assez droits !

La conjoncture actuelle n'est pas évidente, les cabinets recrutent très peu, et ont licencié à tout va ces dernières années, les premiers touchés étant évidemment les jeunes.

Contrairement à une idée reçue, les avocats ne gagnent la plupart du temps pas très bien leur vie (surtout chez les pénalistes), notamment en raison des charges élevées qui pèsent sur la profession. »

Pierre-Olivier Rocchi

Propos recueillis par Pierre De La Touche


*Le stage PPI (projet pédagogique personnel) correspond à un stage effectué pendant une durée de six mois dans un cadre autre que celui d'un cabinet d'avocat. Il associe la formation passée de l'élève avocat à son désir de spécialisation future.

DECRYPTAGE

L'U.E, "OBJET POLITIQUE NON IDENTIFIÉ "

« L'Europe cherche, avec raison, à se donner une politique et une monnaie communes, mais elle a surtout besoin d'une âme. »

André Frossard



C'est la faute à Bruxelles», «la crise c'est l'Europe», «d'toute façon ce sont eux qui décident», «c'est encore Bruxelles qui a décidé ça» voilà ce que l'on entend parfois, à tort souvent. Si le droit communautaire et sa contribution très importante dans les législations nationales des États européens sont communément connus et reconnus, le sont en revanche beaucoup moins - rarement dans l'exactitude- les institutions dont il émane, et la place de chacune d'entre elles dans le processus législatif. Commission européenne, Parlement Européen, Conseil de l'Union européenne, sommet européen, l'Union Européenne est un objet politique non identifié pour beaucoup de citoyens. Trop souvent, le rôle d'impulsion et d'initiative des dirigeants politiques des États membres de l'Union dans l'émission des règlements et directives est négligé lorsqu'il n'est pas oublié. S'il est une chose que l'on ne peut contester aujourd'hui, c'est bien que la sortie de la crise que nous connaissons actuellement passe nécessairement par une décision politique à l'échelle européenne, que celle-ci soit directe ou indirecte. Qu'importe la forme qu'elle prendra, qu'il s'agisse d'une harmonisation plus étendue des politiques économiques fiscales et budgétaires, d'un resserrement du

couple Franco-Allemand, d'une plus grande coopération politique, de l'apparition d'un nouvel État fédéral européen, ou qu'il s'agisse de la fin de la monnaie unique, d'un resserrement de l'Union autour de quelques États stratégiques, d'un changement totale du monde de gouvernance avec une Europe confédérale des nations, voir tout bonnement de la disparition pur et simple de l'Union Européenne, l'avenir des peuples européens est inhérent à l'avenir de l'Union Européenne.

Sans avoir la prétention de détenir la solution magique pour sortir de la crise, nous tenterons de vous présenter d'une manière succincte le fonctionnement de l'Union Européenne afin que vous puissiez mieux appréhender les différents enjeux liés aux questions économiques et politiques notamment. Ainsi, quelques thèmes seront abordés pour soulever les problématiques sous-jacentes aux fonctionnement des institutions, en lien avec la crise politique actuelle et l'actualité.

« La vieille Europe ; elle ne revivra jamais : La jeune Europe offre-t-elle plus de chances ? »

Chateaubriand

L'union bancaire, une pierre de plus à l'édifice européen

A l'heure où le monde aperçoit les premiers signaux de relance de l'activité économique, notamment et surtout aux États-Unis, l'Europe, de son côté, peine toujours au point où le FMI table sur un recul du PIB de 0.2% en 2013. Pour éviter à l'avenir une crise comme elle vient de connaître durant ces cinq dernières années, l'Europe s'engage dans un projet que François Hollande qualifie « d'éminemment technique » et qui s'inscrira dans le paysage européen dans les années à venir : L'Union bancaire. Elle est un outil précieux pour enrayer les crises financières à venir ainsi que de ne pas creuser les dettes étatiques plutôt conséquentes pour l'heure. Ce projet soulève toutefois certaines interrogations quant à sa mise en place.

L'Union bancaire : Union libre ou union forcée ?

Le projet d'union bancaire a été adopté par la Commission européenne le 12 septembre 2012. L'idée de surveillance est l'essence même de l'union bancaire et sera mis en œuvre par la Banque Centrale Européenne. C'est une bonne nouvelle du fait de la stabilité financière que cela engendra avec la mise en place d'une surveillance totale des banques, acteurs majeurs de l'économie. L'union bancaire pourrait être qualifiée d'union libre si elle était un projet qui poursuivait un unique but d'avancée supplémentaire à la construction européenne sans aucune forme de contrainte. Cependant, ce projet de surveillance des banques fait suite aux deux crises – 2008 et 2011 – que l'Europe vient de connaître. Les chocs ont été tels que si à l'avenir des secousses similaires survenaient, la zone euro dans sa structure actuelle ne survivrait pas. Le projet est donc nécessaire pour prévenir et surtout éviter des crises futures. C'est la raison pour laquelle sa mise en place semblait nécessaire. C'est pourquoi on peut qualifier cette union bancaire, d'union forcée.

L'union bancaire et ses deux orientations

L'axe premier est la nécessité d'une uniformisation d'un règlement bancaire afin de les appliquer aux pays de la zone euro. Ces règlements sont la CRD3 et la CDR4 (capital requirements directive)- portant sur risques de marché, la titrisation qui est l'augmentation des charges pour les investisseurs, la rémunération des dirigeants de marché, l'augmentation du capital des banques, le supplément d'exigences pour les banques « too big to fail » (trop gros pour faire faillite, si elles se trouvent en situation de paiement, ainsi que la standardisation des produits dérivés (instrument financier dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un produit appelé sous-jacent)- et devront s'appliquer à l'ensemble des pays soumis à l'union bancaire.

Le deuxième axe est la surveillance des établissements les plus conséquents et ceux à haut risque. La

surveillance se fera par la BCE. L'institution possédera une compétence exclusive des missions de surveillance pour identifier les banques systémiques, donc à risque. Au sujet des banques systémiques, Pascal Lima, économiste et professeur à Science Po Paris explique que « le risque de contagion économique dans la zone euro se traduit dans les banques par le risque systémique c'est-à-dire le risque commun à tous par interdépendance des banques et des marchés ». La BCE sera dès lors chargée de surveiller la bonne application des normes prudentielles internationales traduites en directives européennes. L'institution sera également chargée d'être « prêteuse en dernier ressort » si un risque systémique se faisait sentir. Ce mécanisme concernera aussi la supervision directe des plus grandes banques avec un bilan dépassant les 30 milliards d'actifs ainsi les banques dont le poids dans le PIB dépasse 20%, le restant serait du ressort des autorités nationales.

L'ambition affichée d'un projet mais une mise en place laborieuse

Alors que certains États membres préféreraient restreindre la surveillance européenne aux banques d'importance systémique, la Commission européenne quant à elle souhaite que cela s'applique aux 6000 banques de la zone euro. L'idée de la Commission semblerait adoptée puisque « les faillites récentes des banques comme Dexia et Bankia en Espagne nous rappellent que des banques de petite ou moyenne taille peuvent aussi mettre en péril tout le système financier », insiste le Commissaire européen au Marché intérieur Michel Barnier.

Concernant la définition du rôle des autorités nationales de surveillance dans le nouveau système qui sera mis en place, le conseil de supervision logera au sein de la BCE et sera composée de 17 superviseurs nationaux, 4 membres de la BCE, d'un Président et d'un vice-président. Un comité de pilotage prendra les décisions qui devront être validées

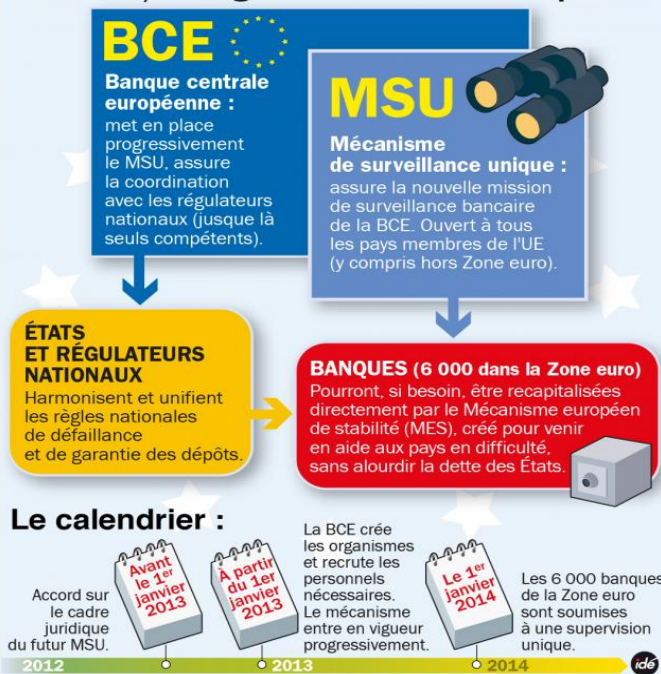


par le conseil des gouverneurs de la BCE.

Le « Conseil européen a clairement décidé de changer de modèle, avec le transfert de pouvoirs à la BCE. Au cours des négociations actuelles, nous pouvons encore affiner les rôles des autorités nationales et européennes de surveillance, mais l'autorité ultime doit appartenir à la BCE », déclare Michel Barnier. Les autorités nationales de surveillances seront donc membres du conseil chargé de prendre les décisions déterminantes, qu'elles prépareront et appliqueront.

En outre, avec ses nouvelles attributions, la BCE ne doit en aucun cas empiéter sur la pleine indépendance de sa politique monétaire puisque jusqu'à présent elle n'a pour unique but de contrôler l'inflation ainsi que créer de la monnaie. Par conséquent il ne faudrait en aucune façon une concentration d'un trop grand nombre de pouvoirs en son sein dans un souci d'équilibre démocratique.

LE MSU, futur gendarme bancaire européen



Par ailleurs, le calendrier est un élément à prendre en compte puisque certains pays de l'UE estimaient que la proposition de la Commission européenne est trop ambitieuse pour pouvoir entrer en vigueur début 2013, ce qui s'est confirmé. Le mécanisme devrait donc entrer en vigueur progressivement, probablement à partir du 1er janvier 2014.

Que ce grand projet sur la voie du fédéralisme européen attendu de pied ferme par ceux qu'on pourrait appeler les « euro-enthousiaste » donne lieu à d'intenses discussions n'a rien d'étonnant compte tenu des enjeux que cela représente au vu des cinq années extrêmement difficile, que vient de connaître l'Europe et le reste du monde. Cette union bancaire permettra sans doute d'éviter un éventuel éclatement de la zone euro en cas de choc majeur. Elle apparaît donc comme un salutaire sursaut européen pour éviter la désunion de la zone euro.

Victor GASPARAC

◀●▶ Traités fondateurs et constitutifs de l'Union Européenne

L'Europe telle qu'elle est connue aujourd'hui fut fondée par deux principaux traités:

- ▶ Le traité de Paris instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), signé le 18 avril 1951, est entré en vigueur le 23 juillet 1952 pour une durée de 50 ans et qui donc a expiré le 23 juillet 2002.

- ▶ Le traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne (CEE) et La Communauté Européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) signé le 25 mars 1957, est entré en vigueur le 1er janvier 1958.

Ces traités fondamentaux ont été modifiés par la suite par:

- ▶ Le traité de fusion, signé à Bruxelles le 8 avril 1965, entré en vigueur le 1er juillet 1967. Il a institué une Commission et un Conseil uniques pour les Communautés européennes (alors au nombre de trois).

- ▶ L'Acte Unique Européen (AUE) signé à Luxembourg et à La Haye, signé les 17 et 28 février 1986 et entré en vigueur le 1er juillet 1987 a apporté les adaptations nécessaires à l'achèvement du marché intérieur.

- ▶ Le traité de l'Union Européenne signé à Maastricht le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1er novembre 1993 a simplifié la dénomination de la Communauté économique européenne qui donne naissance à l'Union européenne, marque une nouvelle étape dans la construction d'une communauté politique à l'échelle du continent. Il a instauré de nouvelles formes de coopération entre les gouvernements des États membres, en matière de défense, de justice et d'affaires intérieures.

- ▶ Le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997, entré en vigueur le 1er mai 1999 modifie les traités UE et CE et a numéroté les articles du traité UE (auparavant désignés par des lettres).

- ▶ Le traité de Nice, signé le 26 février 2001, entré en vigueur le 1er février 2003 apporte des modifications aux traités UE et CE en modifiant le mode de fonctionnement des institutions de l'UE et en faisant du vote à la majorité qualifiée (au lieu du vote à l'unanimité) la règle générale pour les décisions relatives à de nombreuses politiques communautaires.

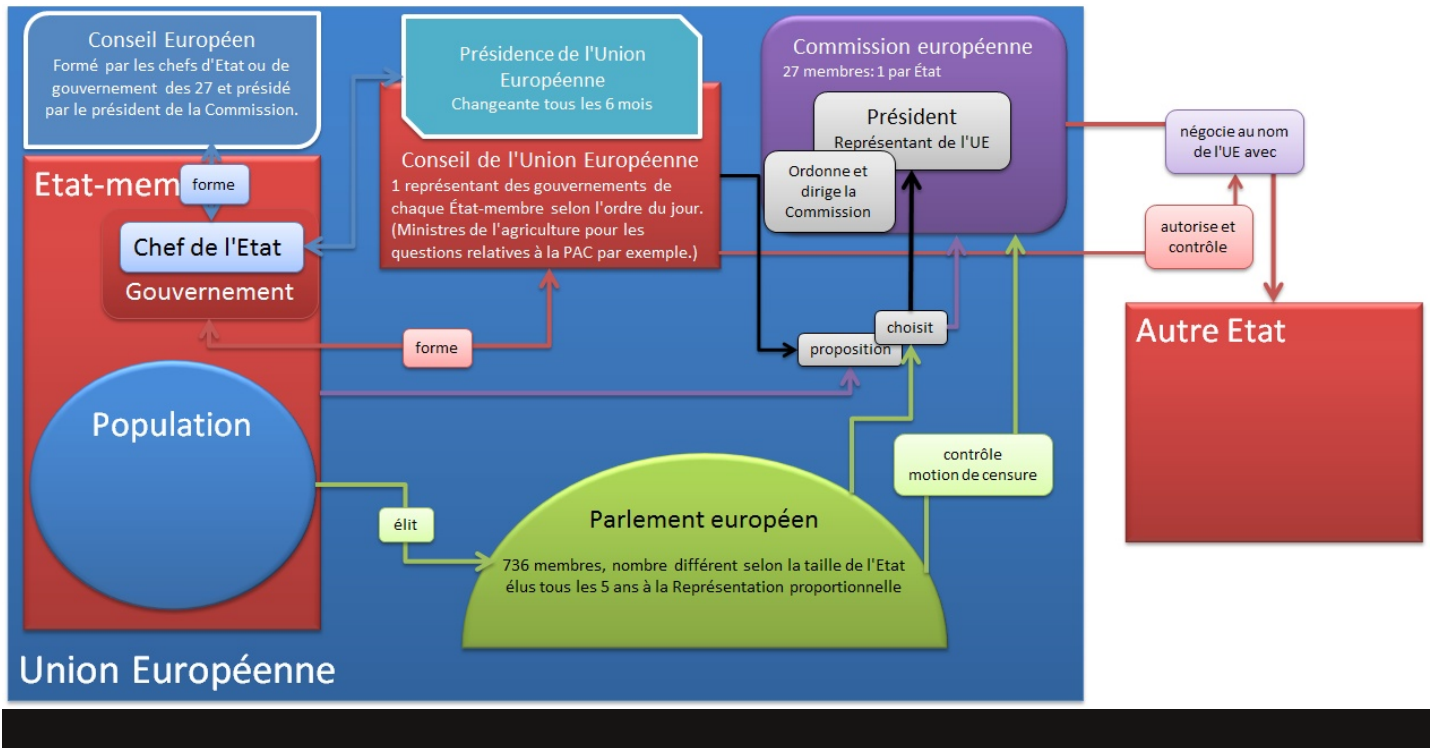
- ▶ Le traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, doit maintenant être ratifié par chacun des 27 États Membres. Il tend à transformer l'architecture institutionnelle de l'Union.

L'Europe des institutions: mode d'emploi

Une représentativité complexe mais cohérente

Chacun se fait une vague idée de ce que peut bien être l'Europe. Mais pour vraiment comprendre comment fonctionne l'Union Européenne, il faudrait être juriste spécialisé dans l'Union Européenne. Comme lire les traités est un tant soit peu rébarbatif, voici de façon sché-

Lorsqu'on observe ce que doivent représenter les institutions et les pouvoirs qu'elles ont en conséquence, on remarque une certaine cohérence. Le Parlement Européen représente les citoyens et vote les lois, le conseil de l'Union européenne encore appelé conseil des ministres représente les gouvernements des États-membres et vote lui aussi les lois (forme de Sénat américain représentant les États), le conseil européen, organe d'impulsion politique qui regroupe les grands décideurs, chefs d'État ou de



Représentativité des institutions de l'Union Européenne

matique la représentativité des institutions de l'Union Européenne et son fonctionnement pour la création des normes.

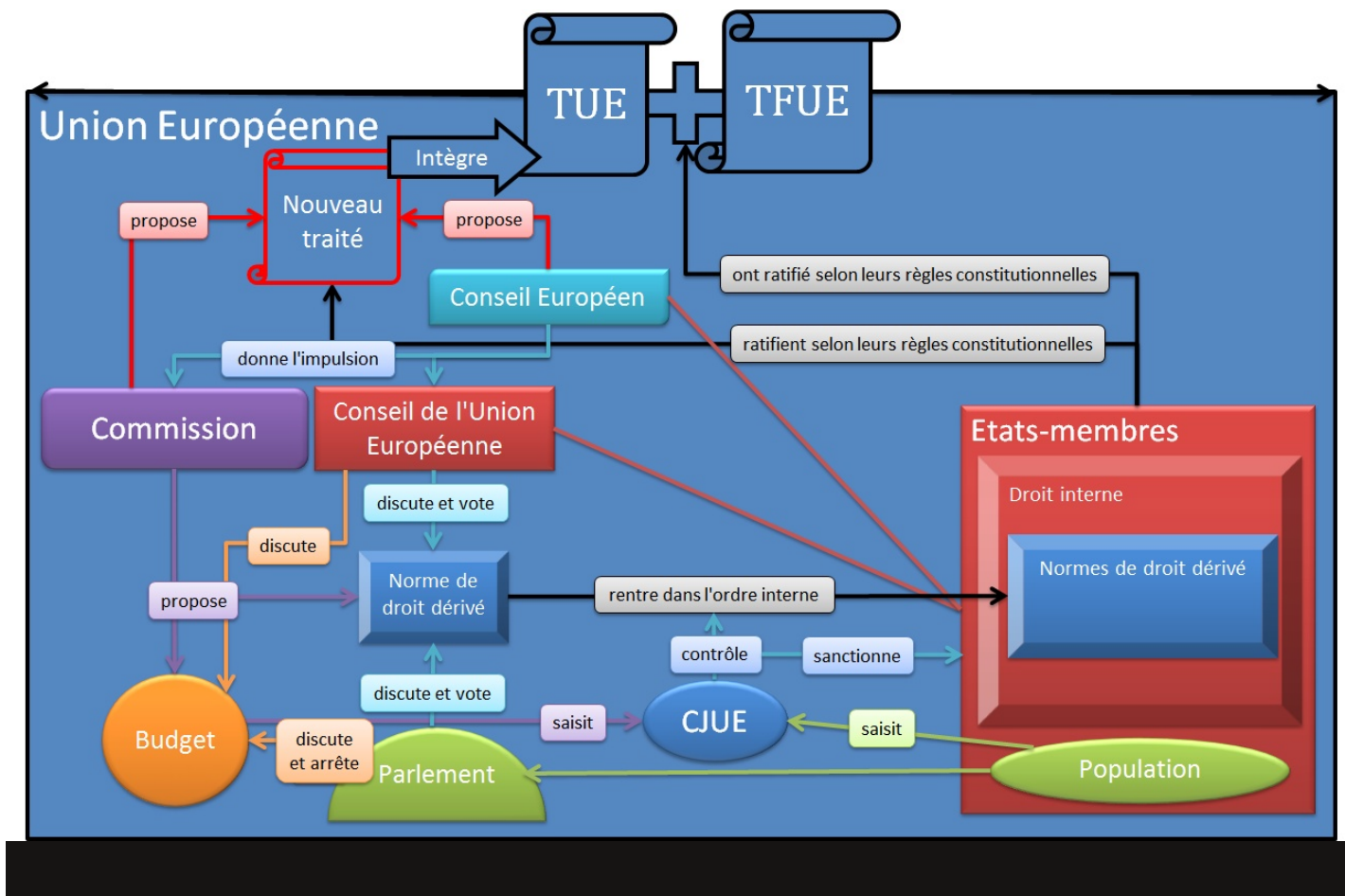
L' Union Européenne, confédération d'État ou État fédéral ?

La première question qui se pose est de savoir finalement : Qu'est-ce que l'Union Européenne ? Quid est ? Pour rester objectif et tout de même répondre à cette question, nous dirons que l'Union Européenne, c'est avant tout les traités, le droit primaire car tout découle ensuite de cette base. Le droit primaire, c'est la source de l'Union Européenne car sans traité, pas d'institutions, pas de droit dérivé, pas de personnels, pas de moyens mis en œuvre, etc... Alors Confédération d'État ou État fédéral ? On ne pourra pas répondre à cette question autrement qu'en réfutant les deux solutions. Si l'Union Européenne, c'est des traités, alors ce n'est pas un État fédéral qui nécessite une Constitution. Mais l'Union Européenne peut créer du droit dans certaines matières à la majorité des membres de ses organes représentatifs. C'est donc plus qu'une Confédération d'État qui ne peut que prendre des décisions par consensus ou unanimité. L' Union Européenne est une construction juridique sui generis qu'il est donc intéressant d'aborder.

gouvernements décide des grandes orientations et enfin, la commission européenne représente l'Union Européenne et conduit les réformes visant à accomplir l'objectif des traités et non pas les volontés particulières des États. Ces institutions forment portant un ensemble relativement complexe. Un État possède souvent un gouvernement, des chambres législatives alors que l'Union Européenne possède un parlement certes, mais elle est constituée d'une commission détachée de toute responsabilité envers les citoyens, d'un conseil de l'UE faisant office de Sénat alors qu'il n'est l'émanation d'un quelconque vote des citoyens et d'un conseil européen plus visible mais moins doté de pouvoirs. L'interaction entre les organes ne coule pas de source pour le commun des mortels. C'est donc, une des pistes à envisager si on veut réformer efficacement les traités et les rendre plus accessibles à la compréhension des citoyens.

Une machine à produire des normes ?

Les traités ont mis en place des institutions dont le but est de former un marché unique. Pour certains, ce serait une machine infernale qu'on ne pourrait plus arrêter et avec laquelle on foncerait droit dans le mur. Il ne faut pas oublier que l'Europe connaît la paix depuis plus de 50 ans parce que ses États ont tissé des liens économiques. Cela dit, l'Union Européenne n'en reste pas moins un engin qui apporte son lot de législation dans ►►



Formation des normes de droit européen

►► chaque État-membre. Toutefois, il convient de ne pas énéaliser car il existe en réalité un mécanisme plus complet et plus détaillé pour la création des normes de droit dérivé avec des institutions différentes, remplissant chacune leur rôle. On pourrait presque observer une forme de cycle. Le conseil européen donne son impulsion à la commission et au conseil de l'UE, la commission dont l'objectif est défini par les traités émet des propositions qui sont discutées et votées par le conseil de l'UE et le parlement. Ces normes vont ensuite s'appliquer dans les États-membres dont les gouvernants vont à nouveau jouer un rôle d'impulsion pour la commission et le conseil de l'UE. Comme ce cycle ne doit pas souffrir de dysfonctionnement, il existe donc un outil capable de s'assurer de la bonne application du tout, c'est la Cour de justice de l'Union européenne, CJUE.

Une machine conventionnelle ?

L'Union Européenne crée donc inlassablement son lot de normes dérivées. Mais alors quand est-ce que tout cela va se terminer ? Sans doute lorsque le marché unique aura fini d'exister mais rien n'est moins sûr. En fait, tout tient aux traités et si l'Union Européenne existe, c'est parce que c'est avant tout le fait des traités et si elle crée des normes de droit dérivé, c'est encore le fait des traités. On pourrait faire le parallèle pour qui veut bien du fédéralisme entre l'Union Européenne et n'importe quel État. Après tout on peut assimiler les traités constitutifs de l'Union Européenne à une sorte de Constitution qui dispose comment des institutions définies créent des normes de droit interne. Cependant, il ne faut pas faire ce parallèle trop hâtivement car le sort de l'Union Européenne n'est pas entre ses propres mains mais plutôt celles de ses créateurs, les États-membres. La construction européenne peut encore échouer. Ce serait certainement dommage pour la paix mais si l'Europe a encore des défauts, il tient à chacun de prendre ses problèmes à bras le corps et de faire de l'Europe un modèle pour le monde.

William Desbourdes

◀◀ L'Europe en chiffres

- 27 États Membres en 2012: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- 4 376 780 km²
- 503,7 millions d'habitants de citoyens
- 23 langues officielles
- Plus de 30% du PIB mondial (12 268 387 millions d'euros en 2010)
- 16 États Membres partagent la monnaie unique, l'Euro
- 736 députés européens
- Un budget de 147,2 milliards d'euros en 2012.

JEAN CARBONNIER



Si l'on associe souvent et à juste titre, Jean Carbonnier au droit de la famille, on sait rarement ce que nous lui devons. Le UVSQ' Post revient sur la carrière de ce grand juriste.

JEAN CARBONNIER né le 20 avril 1908 à Libourne (Gironde), est mort le 28 octobre 2003 à Paris. Il fut professeur

à la faculté de droit de l'Université de Poitiers de 1937 à 1955 puis à celle de Paris (Université Panthéon-Assas Paris II) jusqu'en 1976. Son rayonnement va dépasser les frontières françaises (spécialement au Canada et en Italie, où sa sociologie du droit fit nombre d'émules). Juriste mais aussi sociologue, philosophe, moraliste, J. Carbonnier n'est jamais resté dans les sentiers battus.

Très éminent civiliste, son Manuel de droit civil en cinq volumes thématiques (introduction, les personnes, la famille, les biens, les obligations) qu'il a avec soin et succès réédité pendant un demi-siècle, apparaît dans la collection Thémis en 1955 et contribue de façon décisive à la rénovation des études juridiques. Sa préface appelait l'attention sur l'«état des questions», rubrique écrite en petits caractères et qui devait permettre au curieux du droit de s'évader de soi. J. Carbonnier exprimait «sa sympathie très profonde pour toutes les opinions qui divisent la doctrine, pour tous les sentiments qui font la France». Son attitude non-conformiste allait surprendre plus d'un de ses collègues qui déconcellèrent alors l'ouvrage à leurs étudiants...

Loin de s'enfermer dans le rigide carcan du droit, J. Carbonnier franchit les frontières de plusieurs sciences qu'il appela à cohabiter, les unes proprement juridiques, les autres dites collatérales, étudiant et observant le droit dans son contexte social, historique, culturel et religieux. Il s'efforce ainsi d'appréhender le phénomène juridique comme un phénomène socioculturel. J. Carbonnier apparaît aussi comme un juriste particulier puisqu'il dénonce à la fois l'excès de droit et ce qui est souvent son corollaire, le fétichisme juridique. S'insurgeant ainsi contre l'image de rigueur, de raideur voire d'aigreur que projette souvent le droit, il affirme que «l'excès de droit est un cercle vicieux produit ou du moins entretenu par les juristes eux-mêmes». Il dénonce l'inflation législative que traduit le «panjurisme», qui porte à voir du droit partout, sous chaque relation sociale ou individuelle. J. Carbonnier se fait alors apôtre du « non-droit » et du « droit flexible ». Dès lors, écrit-il que «le dilemme n'est donc pas entre la loi et d'autres formes du droit: il est entre le droit et le non-droit. Mais entendons-nous bien sur le non-droit: ce n'est pas le néant, pas même le chaos. L'hypothèse est que si le droit est écarté, le terrain sera occupé, est peut-être même déjà occupé d'avance, par

d'autres systèmes de régulation sociale, la religion, la morale, les mœurs, l'amitié, l'habitude. Mais ce n'est plus du droit». Sa philosophie du droit a en somme la singularité de puiser dans des valeurs: celles d'un homme de foi -protestante en l'occurrence-, ayant adopté un point de vue à la fois pessimiste (ou réaliste?), sceptique, empiriste, mais humaniste et tolérant, qui fait des mœurs un déterminant du droit, sans pour autant lui refuser toute valeur axiologique et politique. Pour J. Carbonnier, l'art juridique et spécialement l'art législatif doit tout à la fois intégrer cet au-delà de la technique juridique et avoir la vertu de ne pas toucher à ce qui le dépasse. Cet art est celui d'un droit conscient de ses limites, d'un droit modeste qui traduit les évolutions sociales.

Jean Carbonnier a été de surcroît un grand « jurislauteur » c'est-à-dire un important «producteur de droit», ce qui peut paraître paradoxal au regard de sa conception du droit. Mais les résultats en furent d'autant plus concluants que dans une société en mouvement, socialement et culturellement diversifiée, il inspira nombre de réformes dans le droit de la famille en procédant, à partir des données de la sociologie pré-législative et de la connaissance des droits étrangers, à sa libéralisation, abolissant les privilèges de masculinité et de légitimité,

instaurant un système pluraliste de modèles adaptés aux besoins nouveaux. Ainsi durant plus d'une décennie, nombre de réformes en l'occurrence en droit de la famille (Avant-projets de lois de réformes du droit de la famille, tutelle et administration légale, 1964; régimes matrimoniaux, 1965; adoption, 1966; incapables majeurs, 1968; autorité parentale, 1970; filiation, 1972; divorce, 1975) sont menées sous son

égide. En outre, J. Carbonnier a contribué à donner à la sociologie du droit ses lettres de noblesse à travers notamment ses ouvrages Sociologie juridique et Flexible droit.

Un aspect méconnu de Jean Carbonnier est celui de l'auteur de fiction. Les incertitudes d'un jeune saxon publié l'an dernier et édité par LGDJ met la lumière cette facette de l'homme.

En ces termes, résume t' il lui même sa vie: «[...]il m'a fallu partager ma vie en quatre: une part pour la sociologie du droit, sans doute, mais aussi une part pour le droit dogmatique, une autre pour le travail législatif, une autre pour l'action religieuse. Et l'on ne me refusera pas un cinquième quart pour dormir, rêver et me consacrer à ma famille».

L' amphithéâtre 3 de la Faculté de droit et de sciences politiques de Versailles s'honore d'ailleurs de son prestigieux nom !

Salut l'artiste !

D.S.A.

"L'excès de droit est un cercle vicieux produit ou du moins entretenu par les juristes eux-mêmes"

POUR OU CONTRE

L'élection de François Hollande en mai dernier, a déclenché le débat sur la proposition 31 de son projet de société qui porte sur le « mariage pour tous ». L'ouverture du mariage aux personnes de même sexe apparaîtra comme une révolution culturelle majeure de notre siècle. Par delà les passions, les opinions tranchées le UVSQ' POST fait une synthèse objective des arguments Pour et Contre ce projet.

Pour

"Les homosexuels sont victimes de discriminations. Ils doivent avoir, comme les hétérosexuels, le droit de se marier. Le mariage représente la reconnaissance de l'amour entre deux individus qu'ils soient de sexes différents ou non."

"Le plus important c'est l'amour. Un couple homosexuel peut donner beaucoup d'amour à un enfant, parfois même plus qu'un couple hétérosexuel. Le modèle familial reposant sur un homme et une femme est depuis longtemps dépassé en raison de l'apparition de nombreux modèles familiaux comme la monoparentalité, les familles recomposées. De plus, existe-t'il déjà de nombreuses familles homoparentales dont les enfants n'ont aucune sécurité juridique".

"Les homosexuels sont victimes de discriminations. Ils doivent avoir, comme les hétérosexuels le droit d'avoir des enfants. Le plus important est pour l'enfant le cadre qu'il se voit offert pour son éducation et si cette condition est réunie, il est totalement infondé de refuser aux couples de même sexe le droit d'avoir un enfant."

Si le mariage a pour but la création d'une famille, pourquoi des personnes âgées qui ne sont plus en âge de procréer, les couples de sexes différents mais stériles peuvent-elles se marier ?

"Le mariage homosexuel est un acquis social. L'État a moins d'être totalitaire, n'a pas à imposer une vision de la société ou de la famille. Idem pour le droit qui doit s'adapter aux évolutions de la société et en traduire les changements et mutations, dès lors que le propre de toute civilisation humaine est l'innovation qu'importe les domaines."

"L'égalité entre les sexes est consacrée dans la Constitution, le mariage réservé aux hétérosexuels reste une barrière à franchir pour atteindre cette égalité et abolir les discriminations. Refuser le mariage aux couples homosexuels, c'est comme violer la constitution."

Contre

"Ce n'est pas parce que des gens s'aiment qu'ils ont systématiquement le droit de se marier, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels. Un homme ne se marierait pas avec une femme déjà mariée parce qu'ils s'aiment ou encore une femme ne se marierait pas avec deux hommes parce qu'elle les aime tous les deux."

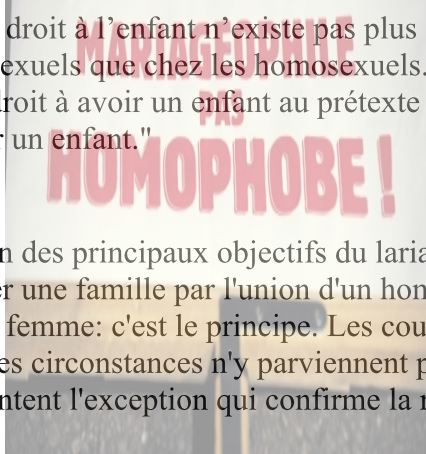
"Résumer le lien parental aux facettes affectives et éducatives, c'est méconnaître que le lien de filiation est un vecteur psychique et qu'il est fondateur pour le sentiment d'identité de l'enfant. La construction identitaire d'un enfant serait déficiente sans la présence effective d'un père et d'une mère"

"Le droit à l'enfant n'existe pas plus chez les hétérosexuels que chez les homosexuels. Personne n'a droit à avoir un enfant au prétexte qu'il veuille avoir un enfant."

"L'un des principaux objectifs du mariage est de fonder une famille par l'union d'un homme et d'une femme: c'est le principe. Les couples qui du fait des circonstances n'y parviennent pas, représentent l'exception qui confirme la règle".

"Le mariage est une institution fondée sur un modèle de civilisation millénaire. L'État repose sur cette institution civile consacrée par le temps et les institutions civiles et politiques. Le mariage préexiste à l'État et en est même le moteur en ce qu'il fournit à travers la procréation, la population et des citoyens. Dès lors, il est facteur de stabilité sociale et le bouleverser reviendrait à mettre en danger cette stabilité".

"On ne peut pas nier les différences fondamentales et naturelles qui existent entre l'homme et la femme. Nous restons tous égaux devant la loi en ce que le mariage se fonde sur cette distinction naturelle homme-femme. L'impossibilité du mariage homosexuel respecte cette distinction qui fonde la conception vactuelle du mariage."



Pour ou contre l'autorisation du mariage en faveur des couples de même sexe ?

Il semble nécessaire de rappeler que tous ces points de vue se valent, qu'ils peuvent tous être étayés ou critiqués plus amplement et que le tableau présenté ici ne souhaite aucunement orienter ni convertir à une cause comme une autre. Il revient au lecteur de choisir ou de ne pas choisir, de savoir ou non pourquoi il choisit et de se faire sa propre opinion dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond, sur la base de ses propres conceptions de la société, de sa philosophie de la vie, parfois de sa foi, de la civilisation, de l'avancée des droits, etc... tout en étant ouvert à la possibilité que d'autres pensent autrement. C'est fondamental pour un débat constructif et démocratique.

W. D.

Vous êtes curieux ? Vous vous intéressez à l'actualité et à des questions spécifiques ? Vous avez une fibre journalistique ?

N'hésitez pas à nous contacter afin de devenir contributeur du UVSQ'POST.

Envoyez nous un message via notre Facebook ou par email à uvsqpost@hotmail.fr !

N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos remarques afin d'améliorer le UVSQ'POST !

Bonne lecture !

7 À RETENIR

- ► 83, c'est le nombre de SMS envoyés par un adolescent français par jour selon l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)
- ► 16 (ème), c'est la place qu'obtient la France dans le classement des quatre-vingts pays qui offriront les meilleures opportunités pour mener une existence saine et prospère aux bébés nés en 2013, selon le magazine The Economist. La Suisse arrive première.
- ► 12 000 000, c'est le nombre de points cumulés retirés aux automobilistes français l'année dernière selon le Ministère de l'Intérieur.
- ► 280 000, c'est le nombre d'étudiants étrangers que comptait la France l'année dernière. Notre pays est, selon le Figaro, la quatre destination mondiale de ces étudiants derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.
- ► 22 (ème), c'est la place qu'obtient la France dans le classement des pays corrompus selon le rapport annuel de l'ONG Transparency International.
- ► Six, c'est le nombre de nouvelles chaînes sur disponibles sur la Télévision Numérique Terrestre depuis le 12 décembre dernier.
- ► Sept (heures treize), c'est le temps de sommeil moyen des Français âgés de 15 à 85 ans d'après une étude de l'Institut de veille sanitaire.

Pierre de La Touche

MONTÉE DE L'EUROSCEPTICISME : UN APPEL A UNE AUTRE EUROPE ?

Le prix Nobel dernièrement décerné à l'union européenne peut suggérer l'idée d'un aboutissement de la construction européenne. Si cette dernière a contribué depuis plus d'un demi siècle à préserver l'Europe d'une guerre en unissant dans un cadre politique divers pays, la crise économique qui perdure depuis cinq ans conjuguée à la montée d'un euroscepticisme généralisé dans nombre de pays européens révèlent une crise de confiance et de conscience même vis à vis de l'Europe, démonstrative des vices de sa construction. Plus que jamais, l'histoire se joint à l'urgence du présent, plaidant ainsi pour un choix de destin européen et une réorientation stratégique de sa construction.



Le « printemps Eurosceptique »...

Le référendum récemment proposé par le premier ministre britannique David Cameron au sujet du maintien de la Grande Bretagne dans l'union européenne et qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive est symbolique de la tendance actuelle qui est à l'hostilité vis à vis de l'union européenne. Dans une enquête menée le mois dernier par l'institut de sondage Ipsos intitulée "France 2013 : les nouvelles fractures", il est révélé que deux français sur trois souhaitent « renforcer les pouvoirs de décision de notre pays, même si cela doit conduire à limiter ceux de l'Europe ».



Les multiples réticences de l'Allemagne s'agissant d'un soutien économique aux pays en difficulté ou encore de mutualisation des dettes européennes, sont en outre expressives de cette tendance. Ce mouvement loin d'être neuf, s'est amorcé depuis quelques années à l'occasion de scrutins dans de nombreux pays européens. En 2011 par exemple, le parti nationaliste des « Vrais Finlandais » qui a fait de la lutte contre l'immigration et du rejet de l'union européenne ses thèmes de campagne est devenu la troisième force politique du pays. L'année 2012 a été marquée par en Grèce par la percée de partis contestataires et anti Européens (Siriza, extrême gauche et Aube dorée, parti néo nazi) ou encore la forte montée du Front national à l'occasion des élections présidentielles françaises à l'appui de ses discours sur « la préférence nationale », la limitation de l'immigration et un anti-européanisme symbolisé par sa volonté de sortir de la zone euro et de revenir au franc. En Belgique, Bart De Wever, charismatique président de la

"La défaite depuis 2008 de la majorité des chefs de gouvernement en Europe est très révélatrice du désabus des peuples"

jeune formation séparatiste flamande N-VA a conduit son parti au triomphe à l'occasion des élections municipales d'octobre 2012. La défaite depuis 2008 de la majorité des chefs de gouvernement en Europe est très révélatrice du désabus des peuples chez qui, le contraste entre les discours politiques européenistes et la pérennité de la crise ont réussi à forger une mentalité et un sentiment d'hostilité vis à vis de l'Europe. C'est bien d'une crise de confiance en cette construction qu'il s'agit. C'est aussi d'une réelle crise de conscience européenne qu'il est question. En d'autres termes, la construction européenne, cet « objet politique non identifié » se trouve de moins en moins facteur d'identification et d'expression des aspirations profondes d'une majorité d'européens. L'Europe, réalité morale est plus que jamais éprouvée. Mais il va sans dire que cette crise économique que traverse l'Europe depuis 2008 n'est pas innocente vis à vis de ce mouvement de crispation vis à vis de la construction européenne, révélant ainsi les vices sa construction.

La crise économique comme miroir d'une Europe viciée dans sa construction

La crise économique déclenchée par la crise des subprimes aux États unis en 2008 a mis à mal le système économique, monétaire et politique de l'Europe. La timide et impromptue réaction de l'Europe, a démontrée la lourdeur d'une institution dans laquelle l'esprit de « solidarité européenne », d'union même est -encore et toujours sacrifié- sur l'autel des « particularismes » nationaux. En effet, les réponses appropriées pour amortir et endiguer cette crise fondamentalement systémique furent curieusement éparpillées et nationalisées, ce qui peut expliquer le déploiement de ladite crise et son impact variable dans les pays de l'union. C'est ainsi que jusqu'en 2012 et l'élection de François Hollande à la tête de la République française, la question se posait encore entre une politique de relance économique par des investissements européens d'envergure ou une politique d'assainissement des comptes publics, soutenue par la chancelière allemande Angela Merkel. Cela révèle l'absence d'un regard et d'un traitement uniforme de cette crise. La question de la mutualisation des dettes ►►

"Une Europe à géométrie variable, définie et conçue de 27 différentes façons, pose des questions de pérennité et de stabilité"

time (?) « de payer pour les autres ». Il a fallu attendre l'année 2012 pour voir la concrétisation d'une volonté commune de contrôle des banques, de prévention et de gestion des risques systémiques (Voir article sur l'Union Bancaire), de réformes et réglementations budgétaires « communes » (traité de stabilité, de coordination et de gouvernance). L' Europe est tout de même encore loin de l'action concertée nécessaire pour remettre le train économique européen sur les rails de la croissance et de la stabilité.

Mais cette absence d'impulsion commune en matière de gestion du système monétaire et plus largement économique de l'union, souffre elle même d'une carence d'harmonisation préalable des politiques fiscales directes, des régimes de sécurité sociale, voire de politiques budgétaires, entre les pays faisant partie de l'union et souhaitant créer une union monétaire et économique commune.

La matière fiscale est à cet effet, démonstrative de ce défaut d'union et d'harmonie dans la gestion du système européen, économique en l'occurrence. Les différences de fiscalité directe, induisent certains taux plus ou moins lourds voire prohibitifs selon les pays. C'est le cas de l'Irlande, accusée de dumping fiscal par les autres pays à l'occasion de la crise qu'elle a traversé fin 2010, en raison de sa fiscalité très avantageuse pour les sociétés notamment (12,5%, en comparaison du taux moyen de 30% pratiqué dans la majorité des pays). Mais le gouvernement irlandais a refusé de remettre en cause sa fiscalité, autant pour le rôle central qu'elle joue dans son économie que pour l'importance symbolique pour sa souveraineté nationale. Pour palier à ces travers, la commission Européenne procède par coordination des politiques nationales (éviter la double imposition des sociétés, notamment pour les sociétés mères et leurs filiales situées dans plusieurs États Membres ; harmoniser la fiscalité de l'épargne; établir une coopération européenne dans la lutte contre l'évasion fiscale) mais cela apparaît insuffisant. De même, les impulsions fiscales données par le conseil des ministres des finances européens ne répondent pas à une logique d'harmonisation voire de fédéralisation, mais bien à une organisation des libertés défendues au sein du marché intérieur d'un point de vue fiscal. À l'heure actuelle, il est impossible de parler d'un réel modèle fiscal « européen ». Or, la création d'un système de marché commun et d'une zone monétaire commune se définit par une convergence de politiques de gestion du système car une Europe à géométrie variable, définie et conçue de 27 différentes façons, pose des questions de pérennité et de stabilité. La pluralité -ne serait ce que- de régimes fiscaux crée une concurrence fiscale mais aussi politique et économique entre États membres. La communautarisation de ces domaines et champs d'autorité se révèle ainsi comme un nécessaire préalable à la création d'un système économique efficient. Cette prévalence obstinée de la logique nationale met en jeu la question de la souveraineté des États de l'union européenne et par ricochet, l'appartenance réelle à un ensemble culturel et moral commun, la question même de l'identité et de la conscience européenne.

La souveraineté des États de l'Union en question...

Le problème éminemment politique et sociologique que pose l'harmonisation ou une simple communautarisation des régimes notamment fiscaux est celle de la souveraineté. Car la fiscalité entre autres est un marqueur ►►

►► européennes, qui reste encore en suspend a également donné lieu à des débats houleux et à la démonstration de rapports de force entre l'Allemagne et « les autres » pays, en raison de son refus légitime



L' Europe, ce sont des valeurs et des symboles

Un drapeau depuis 1986: Les 12 étoiles couleur or sur fond bleu symbolisent la cohésion des peuples, la perfection et la plénitude.

Un hymne officiel depuis 1985 : L'hymne à la Joie dernier mouvement de la IXème symphonie de Beethoven. Il transmet les idéaux de liberté, de paix et de solidarité.

Une fête: La journée de l'Europe, célébrée le 9 mai en souvenir de la déclaration prononcée à cette date en 1950 par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, qui fut le véritable point de départ de la constitution européenne puisqu'elle aboutit en avril 1951 à la signature du Traité de Paris.

Une devise: In varietate concordia expression latine signifiant « Unie dans la diversité » . Elle illustre depuis 2004 la volonté de l'UE de faire en sorte que les différentes cultures, traditions et langues des Européens soient un atout pour le continent.

►► de souveraineté, de tradition, d'identité d'un peuple et d'autorité d'un État. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'existe pas d'impôt direct européen, car cela reviendrait à reconnaître un « contribuable européen » avec toutes les implications que cela présente. Cette perspective est bien incertaine en raison de l'euro-scepticisme ambiant. La crispation face aux questions économiques sont affirmatives de la obstination de l'idée de souveraineté des États de l'union et dès lors, de différences culturelles fondamentales entre européens, n'en déplaise aux « euro enthousiastes ». Dans un arrêt du 30 juin 2009, la Cour de Karlsruhe traduit cette pluralité identitaire de l'Europe en énonçant qu'il n'existe pas « un peuple Européen » mais « des peuples Européens ». On peut remarquer de curieuses similitudes avec l'idée gaullienne de « l'Europe des Nations ». Plus que de diversité, c'est bien de différence qu'il s'agit. En effet, l'Europe slave de tradition protestante, (Europe du Nord, de langues slaves) se distingue de celle germanique de tradition Orthodoxe (Europe du Sud Est et de l'Est allant de la Grèce à la Russie, de langues germaniques) qui ne ressemble pas à l'Europe latine de tradition catholique (Europe du sud, du centre, de l'Est entre le Portugal et la Lituanie, de langues romanes). Des traditions religieuses et linguistiques profondément ancrées ont su forger des systèmes de pensée, des visions du monde bien différentes auxquelles tiennent les uns et les autres et qui surpassent l'ambition certes noble, d'une union -voire unité- européenne. Parce que le Suédois ne voit pas les choses comme le Maltais, le Portugais comme le Slovène ou encore le Danois comme le Français, etc... Les crispations politiques et le tremplin de la souveraineté ne sont dès lors que des manifestations de ces différences. Il reste que la réalité européenne est incontestablement géographique et géopolitique mais discutablement culturelle. Toutefois, l'avenir des peuples européens est sans contexte européen qu'importe son mode de traduction. Face donc à l'urgence et aux nécessités du présent, s'impose un choix de destin politique européen. C'est un choix entre une Europe dans laquelle est traduite politiquement soit la nécessité d'une convergence politique afin de faire face aux exigences du système monétaire commun, soit les différences profondes des peuples et États qui la composent.

"C'est un choix entre une Europe dans laquelle est traduite politiquement soit la nécessité d'une convergence politique afin de faire face aux exigences du système monétaire commun, soit les différences profondes des peuples et États qui la composent"

L' Europe à un tournant historique



Deux principales options s'offrent aujourd'hui à l'Europe. L'option fédéraliste d'une part, qui se traduirait par exemple concrètement par une harmonisation de la fiscalité des pays européens et correspondrait dès lors à un véritable mariage des peuples et pays européens, « pour le meilleur et pour le pire ». Ainsi, aboutira t' on à un État (?) plus fort -qui serait la première puissance du monde-, une gestion politico-économique efficiente de l'État fédéral avec le risque d'un effet domino en cas de crise mais aussi d'une action plus prompte, plus forte et plus cohérente en termes de réponses aux situations problématiques. Mais l'éternel obstacle du pays disposé à abandonner sa souveraineté au profit « d' États unis d'Europe » apparaît très vite. L'option de « l'Europe des nations » quant à elle, offrira la possibilité de la prise en main propres du destin des peuples et États en Europe. L' union européenne deviendrait dès lors, un simple organe de coopération européenne. Sans être apoca-

lyptique, cette option signerait le retour à ce que Chateaubriand appelle « la vieille Europe », c'est à dire une Europe des particularismes, des « uns et des autres » avec le risque d'une exacerbation de la compétition entre États, d'une concurrence dont l'excès fera vite planer de sérieux conflits.

« On ne bâtit des politiques que sur des réalités », disait le général de Gaulle. Qu'importe donc le tournant qu'empruntera l'Europe, il doit se fonder sur des réalités : l'existence actuelle d'un système européen globalisé et enchevêtré ainsi que de liens dans tous les secteurs quasi impossibles à défaire, l'existence d'une pluralité identitaire impossible à nier, la nécessité d'une réponse à l'urgence du redressement économique et politique européen de même que des réponses pratiques aux défis de l'avenir.

À l'heure de l'euro-scepticisme et d'une silencieuse remise en cause de l'union européenne, de la crise économique et des débats interminables autour du degré d'implication des uns et des autres dans les politiques communes, c'est aussi au delà des questions économiques et financières, les chemins d'un esprit, d'une civilisation, d'une conscience qu'il faut rechercher et préserver. C'est cette ultime quête, nécessité et espérance que Victor Hugo dans son discours du 21 août 1849 exprimait en ces termes: « un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité Européenne ». L' Europe plus que jamais, doit retrouver le chemin de son destin. C'est un appel du présent et du futur. C'est un appel de l'histoire mais aussi de son âme.

LE CINE DU POST'

La chronique ciné pour les étudiants, vu par un étudiant

Que serait un journal sans sa petite chronique cinéma ? La lourde tâche qui m'incombe ici va être de te guider, toi jeune étudiant cinéphile, à travers le large choix de films qui te sont offert. Et oui, la vie d'un adepte des salles obscures est jalonnée de choix cruels, de séances alléchantes qui fleurissent et parmi lesquelles il faut trancher ! C'est donc là que j'interviens.

Avec la crise économique, les révisions et les devoirs maison qui s'accumulent, le choix d'un film et surtout d'un BON film n'est pas une mince affaire. « Quoi !!! 10,90euros la séance de cinéma ?! J'espère que le film vaut le coup » telle est la question existentielle à laquelle cette chronique a donc pour but de répondre.

Tous les mois (et oui, que tous les mois), un box-office sera établi pour définir les films du moment à ne pas rater ou à revoir à la maison sur son ordinateur (mais étant en faculté de droit, le sujet du téléchargement n'est pas trop la bienvenue). Pour inaugurer en beauté ce premier box-office, trois films ont retenu mon intention, de par la publicité faite à leur sujet ou encore par l'enthousiasme de certaines personnes à leur égard.



On a donc à l'affiche ce mois-ci : Django Unchained, Zero Dark Thirty et James Bond « Skyfall ».

Allez, pour commencer, rien de telle qu'une histoire d'un cow-boy/ esclave affranchi : Django

ENFIN un excellent film ! On peut dire merci à Monsieur Tarantino pour nous avoir offert ce chef-d'œuvre cinématographique. Une magnifique bande originale, des scènes d'actions très bien réalisées et des acteurs au mieux de leur forme : un retour en force de Tarantino. Un cocktail explosif, plus puissant qu'un western spaghetti. Un Di Caprio plus terrifiant que jamais, un Christoph Waltz épatant et un Jamie Foxx, plus Django que jamais. Un seul mot pour ce film : chapeau ! (de cow-boy bien sur).

On continue avec une traque de l'ex terroriste le plus recherché au monde, avec le film/documentaire Zero Dark Thirty

Ce film divise à la sortie de la salle. Il peut être analysé de deux façons : un film où le spectateur est tenu en haleine, avec une montée en pression tout au long des séquences pour finir par le but final : l'assaut aboutissant à la capture de Ben Laden. Ou bien, on peut considérer ce film comme une succession d'épisodes, d'une lenteur incommensurable et qui finalement redescend d'un coup comme un soufflet. Si vous êtes adeptes des missions commandos où l'Amérique triomphe, courez le voir, sinon, passez votre chemin malheureusement.

Enfin, on retrouve notre bon vieux Mister Bond, James Bond, dans ce nouvel épisode : « Skyfall »

Tous les ingrédients d'un James Bond : des jolies filles, de l'action, de l'humour « So British », des effets spéciaux et une histoire efficace et tout ça en costume sur mesure s'il vous plaît ! Bref, on est bel et bien en présence d'un Bond pur jus. Malgré tout, on regrettera un film un peu trop tourné sur la psychologie des personnages, faisant ainsi perdre de l'intérêt, à mon sens, à la saga originale, des scènes d'action un peu moins présentes qu'à l'accoutumé, un cruel manque de rythme dans la première partie du film, le tout traînant dans la durée. Néanmoins, on adorera le petit clin d'œil nostalgique vers la fin qui en ravira plus d'un.

En résumé, un film sur un cow-boy : magistral, un film/documentaire à méditer et un Daniel Craig (James Bond) toujours aussi convaincant dans ce dernier opus.

En espérant vous avoir éclairé mais fort heureusement, le 7ème art permet une multitude d'avis. Rendez-vous donc le mois prochain.

Bon film !
Victor H.

M
A
L
I



100 mi

L
O
M
B
R
E

D
U

C
H
A
O
S
?



Qui composent le MNLA et en quoi est elle légitime du point de vue de ses aspirations, au yeux des populations qu'il prétend défendre ?

Nous avons un soutien local très fort parce que le MNLA en plus d'être un mouvement politico-militaire est un mouvement populaire au sein duquel on retrouve des notabilités, des chefs religieux, des chefs coutumiers, des leaders politiques, des députés, des maires et même des anciens ministres. Le mouvement avant d'entamer ses opérations militaires, a passé deux ans à faire de la



sensibilisation au sein des villages, des communautés, des tribus de telle sorte que, tout le monde connaissait le MNLA et ses objectifs. Nous avons bénéficié d'un soutien populaire, ce qui explique que beaucoup de jeunes soient venus rejoindre le mouvement pour la libération de leurs terres. Le MNLA a extériorisé une revendication que ces populations avaient depuis bien longtemps. Ce que beaucoup de gens ignorent dans cette crise, c'est que ces revendications n'ont pas commencé le 17 janvier dernier mais depuis 50 ans, bien avant l'indépendance du Mali. Le rejet de ces populations vis à vis de cet État ne date pas d'aujourd'hui. C'est la première fois que ce problème a été internationalisé de telle sorte que les Nations unies ou certaines puissances comme la France ou les États unis s'en mêlent.

"Le peuple de l'Azawad existe parce qu'il endure la même souffrance, c'est à dire des oppressions subies ensemble par le passé"

Pensez vous qu'il existe aujourd'hui un peuple Azawadien, comme les palestiniens le revendiquent aujourd'hui ou encore les Kosovares entre temps ou encore les Sud soudanais récemment? Existe t' il une réelle revendication identitaire des populations du Nord?

Ce qu'on ne dit pas à tout le monde, c'est que le MNLA n'est pas un mouvement Touareg. C'est un mouvement qui est représentatif de l'ensemble des sensibilités de cette communauté. Le peuple de l'Azawad existe parce qu'il endure la même souffrance, c'est à dire des oppressions subies ensemble par le passé, par exemple en 1963, en 1990, en 2006, en 2008...

Pensez-vous que le conflit armé aurait pu être évité ? L'intervention française vous a-t-elle surprise ?

Oui, il aurait pu être évité si le gouvernement du président Amadou Toumani Touré avait accepté de négocier avec le MNLA en janvier 2011 avant le début des opérations militaires. Nous avons essayé de nouer le dialogue avec Bamako de ATT mais ils ont voulu utiliser la force et c'est la raison du déclenchement des opérations militaires entre nous et l'armée malienne. Elle ne m'a pas surpris dans le sens où cette intervention se préparant depuis un moment, l'attaque des terroristes de la ville de Konna a sûrement précipité les choses et le déploiement des forces spéciales françaises qui étaient les seules en mesure de mener des opérations efficaces au moment de ces attaques des groupes terroristes.

Comment vous positionnez-vous entre la coalition islamiste et la coalition Franco-Malienne soutenue par des la CEDEAO ?

La position du MNLA vis-à-vis des groupes terroristes est connue de longue date et ce sont des groupes que nous avons combattu seuls bien avant cette intervention mais aucune aide n'a suivie et vu leur nombre plus important, ils ont pris pendant un moment le dessus sur le MNLA qui n'avait aucun soutien étranger pour contrer ces groupes. Le MNLA a toujours rejeté le terrorisme et l'extrémisme sous toutes ses formes et l'Islam prôné par ces groupes est étranger à cet espace désertique et ces populations qui ont toujours été modérées.

Quant aux forces armées Maliennes, nous ne voulons pas de leur retour sur nos terres, car elles sont spécialisées dans les

"Nous pensons que la solution à cette crise ne peut être que politique ; il faut qu'on tienne aussi compte des aspirations profondes de ces populations"

massacres de nos populations et la preuve est déjà là avec les exécutions sommaires qu'il y a eu lieu contre des Touaregs et des Arabes. D'un autre côté nous ne voulons pas du retour de cette armée sur nos terres avant un règlement politique de la question avec le pouvoir central malien. Nous pensons aussi que les forces de la CEDEAO, la MISMA doit avant de soutenir cette armée lui demander une grande retenue vis-à-vis des populations civiles Touaregs et arabes.

Comment accueillez-vous l'arrivée de ce nouveau groupe touareg islamiste prêt y à négocier et à laisser tomber les armes, le Mouvement Islamiste de l'Azawad ?

Nous pensons que toute personne qui peut s'éloigner de l'extrémisme et condamner avec rigueur la barbarie de ces groupes doit être encouragée dans ce sens. Cela fait des ennemis de moins et des gens de la région avec lesquels on peut désormais discuter.

Le MNLA est encore mal identifié par les médias occidentaux et parfois associé aux islamistes, quelle est votre stratégie de communication ?

Il est vrai que cette question est très méconnue sûrement en occident par de nombreux médias ; nous essayons de communiquer au maximum à travers notre site internet et les différents plateaux de télé pour mieux faire connaître et décrire son combat et sa ligne idéologique pour que les uns et les autres puissent faire la différence entre le MNLA et les autres groupes. Au niveau international, c'est un mouvement qui est connu et crédible des politiques et qui discute avec beaucoup d'États Africains mais aussi Occidentaux.

Comment le MNLA envisage-t-il la sortie de crise ?

Nous pensons que la solution à cette crise ne peut être que politique ; il faut qu'on tienne aussi compte des aspirations profondes de ces populations qui demande qu'à vivre mieux chez eux avec un régime et un État qu'ils ont choisi eux mêmes.

Propos recueillis par Charles Henry Anagonou

Ces "terroristes" dont on nous parle...

Al-Qaida au Maghreb islamique

Cette mouvance est installée dans la région sahélienne depuis 2007 et représentait une menace terroriste sérieuse et récurrente. Né du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien, il prête officiellement allégeance à Oussama Ben Laden le 11 septembre 2006, tout un symbole. Son leader est Abdelmalek Droukdel, alias Abou Moussaab Abdelouadoud. Aqmi. Ce groupe est néanmoins secoué par des luttes internes entre son fondateur, Abou Zeid et Mokhtar Belmokhtar. Ce dernier a d'ailleurs créé en décembre 2012 son propre groupe, la brigade Al-Mulatahemeen à l'origine de la sanglante prise d'otages d'In Amenas en Algérie. Aqmi est à l'origine des enlèvements d'Occidentaux dans plusieurs pays du Sahel et détient à l'heure actuelle les quatre salariés français des groupes Areva et Vinci, retenus en otage depuis 2010.

Le Mujao

Fondé fin 2011 par le Mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou, le mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) est à la fois une dissidence d'Aqmi qu'il jugea à sa création trop complaisante avec l'Algérie. Son objectif est également de propager le salafisme dans toute cette région. En un an, il a revendiqué

plusieurs attentats, notamment contre des forces algériennes, et des enlèvements, au Mali et en Algérie en l'occurrence, celui du Français Gilberto Rodriguez Léal. Le MUJAO mène actuellement la résistance contre l'intervention française au Nord du Mali, à travers ses opérations coup de poing.

Ansar Ed dine

Apparu lors la prise du Nord-Mali en mars 2012, le groupe Ansar Dine a un profil nettement différent de ses alliés. C'est probablement le plus important des trois, avec plusieurs milliers de soldats. Son dirigeant Iyad Ag Ghaly, est une figure de la rébellion touareg des années 1990 au Mali et incarne l'aile la plus radicale du groupe. Mais les rivalités internes seraient nombreuses et complexes entre une aile modérée et l'autre, radicale. C'est ainsi que le Mouvement islamiste de l'Azawad (MIA) s'est dernièrement créé, se désolidarisant ainsi de la ligne radicale tenue par l'autre branche.

TRIBUNE : Mali, l'ombre du chaos ?

Le 11 janvier 2013, les premières frappes françaises sont portées pour stopper l'avancée vers le Sud du Mali des groupes armés islamistes fondamentalistes qui ont pris la ville de Konna au centre du pays, située à 650 kilomètres de Bamako. L'option militaire mise en œuvre à travers l'opération Serval en cours et la mobilisation des troupes de la mission internationale de soutien au Mali (MISMA) ne doit cependant pas éluder les fondements de ce conflit qui doivent impérativement être pris en compte en vue d'une résolution réelle et définitive du conflit.

Le problème Touareg comme source d'une crise

Le Mali présente une grande diversité ethnique qui comprend Bambaras, Malinkés, Soninkés, Peuls, Voltaïques, Songhaï, Maures, Touaregs, etc.... Ces derniers constituent une branche du vaste ensemble berbérophone qui peuple une large partie de l'Afrique du



Malgré cet éclatement géographique, l'unité culturelle de cette population ne fut pas fortement entamée, comme pour répondre au proverbe, «le Touareg est celui qui s'adapte au monde sans perdre son âme».

En effet, les élites issues des populations sédentaires du sud qui héritent des commandes de l'État post-colonial adoptent un projet de société excluant les préoccupations politiques et économiques des nomades Touaregs. C'est ainsi que la paupérisation du Nord du Mali a trouvé son ferment dans l'absence de services publics de qualité, d'infrastructures de base pour intégrer ces populations dans la République. À cela s'ajoute la quasi-exclusion des Touaregs du partage du pouvoir. Dès lors s'est forgé chez ces populations un sentiment de rejet puis affirmé, une sorte d'«l'exclusivisme identitaire». Le fractionnement de l'espace saharien va par ailleurs mettre à rude épreuve l'économie traditionnelle touarègue qui peinera à s'adapter à l'instauration de frontières de plus en plus étanches et à la mise en place d'administrations nationales (douane, fisc, police), largement dominées par les ethnies sudistes qui ne vont avoir de cesse de contrarier leurs déplacements transfrontaliers.

Pis, par trois fois au moins, les révoltes des «hommes bleus» sont matées. Une première fois face à l'ordre colonial (1916-17), une seconde fois par l'État Malien indépendant dans les années 1960, face à des populations qui se révoltaient contre la marginalisation à la fois politique et économique dont ils étaient l'objet. Leur début de lutte armée contre l'État Malien mais aussi Nigérien est vite résorbée. Le basculement dans la violence armée s'opère de manière quasi simultanée au printemps 1990 au Mali et au Niger : au massacre de Tchén Tabaraden commis le 7 mai 1990 par l'armée nigérienne contre des Touaregs répond l'attaque le 29 juin suivant, de la localité de Ménaka par des Touaregs maliens. Le cercle vicieux insurrection-répression est ainsi activé. Les fronts armés touaregs vont désormais se multiplier. Après avoir entamé à partir de novembre 1994 un dialogue prometteur avec les autorités maliennes qui aboutira à une série d'accords de paix en 1995, les différents fronts armés Touaregs déposent les armes et un ambitieux plan de paix, «le pacte national» est élaboré. Ce plan ne sera pas effectivement mis en œuvre, ce qui ne mettra pas fin aux frustrations et aux velléités de violence.



Nord-Ouest (Maghreb, Sahara et Sahel). À l'issue de la colonisation, les Touaregs sont éclatés entre cinq États: la Libye, l'Algérie, le Mali, le Niger et Burkina Faso. Estimés à environ 500 000 sur une population de plus de 16 000 000 de personnes, ils représentent environ 10% de la population Malienne. Malgré cet éclatement géographique, l'unité culturelle de cette population ne fut pas fortement entamée, comme pour répondre au proverbe, «le Touareg est celui qui s'adapte au monde sans perdre son âme». Ce fort sentiment d'appartenance communautaire qu'a conservé les Touaregs repose sur trois principaux facteurs: la langue, l'islam modéré pratiqué par les Touaregs ainsi que l'absence d'intégration dans l'État. Ce dernier aspect apparaît particulièrement déterminant dans le processus de crispation identitaire de cette population.

En effet, les élites issues des populations sédentaires du sud qui héritent des commandes de l'État post-colonial adoptent un projet de société excluant les préoccupations politiques et économiques des nomades Touaregs. C'est ainsi que la paupérisation du Nord du Mali a trouvé son ferment dans l'absence de services publics de qualité, d'infrastructures de base pour intégrer ces populations dans la République. À cela s'ajoute la quasi-exclusion des Touaregs du partage du pouvoir. Dès lors s'est forgé chez ces populations un sentiment de rejet puis affirmé, une sorte d'«l'exclusivisme identitaire». Le fractionnement de l'espace saharien va par ailleurs mettre à rude épreuve l'économie traditionnelle touarègue qui peinera à s'adapter à l'instauration de frontières de plus en plus étanches et à la mise en place d'administrations nationales (douane, fisc, police), largement dominées par les ethnies sudistes qui ne vont avoir de cesse de contrarier leurs déplacements transfrontaliers.

La chute du Colonel Kadhafi va réveiller ce problème jusque là en sommeil. Engagés en effet par le guide libyen ►►

►► pour combattre le Tchad, ce dernier a fait miroiter aux Touarègues la création d'un vaste État saharien sous protectorat libyen. Le problème en fut alors anesthésié jusqu'à sa chute qui conduit des milliers de jeunes combattants Touaregs à revenir de Libye armes lourdes et arsenal à la main, conduits par des ex sbires touaregs du guide libyen. Le 17 Janvier 2012, le mouvement national pour la libération de l'Azawad, MNLA (Voir Interview de Mossa Ag Achahr Touman), -premier réel mouvement nationaliste et indépendantiste touareg- lance des opérations militaires qui mettent en déroute une armée Malienne sous équipée : c'est le début de la crise. Ils déclarent l'indépendance de l'État de « l'Azawad », autre nom du Nord malien le 05 avril 2012. Les groupes islamistes fondamentalistes de la région -Touaregs et non Touaregs- persécutés de toutes parts, avides de nouveaux territoires et soucieux d'étendre leur zone d'influence y voient un terrain d'élection en raison de la confusion totale qui règne dans ce « No-state-land ». Trois principaux groupes prennent alors d'assaut cette région dans laquelle, le MNLA est très vite marginalisé : Ansar Ed dine, Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), et le Mouvement pour l'unicité et le Djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Au moyen d'amputations, de flagellations de personnes coupables de crimes moraux, de destructions de mausolées, de prises d'otages et autres exactions, c'est toute leur fin terroriste qu'ils ont pendant ces dix derniers mois démontré à la face du monde. Mais leur domination ne sera pas indéfinie puisque face à leur avancée fulgurante vers le Sud du Mali, marquée par la prise de positions de l'armée malienne au centre du pays, la France telle un libérateur, déploie le 11 janvier ses premiers avions de combat pour stopper la progression de ces groupes vers Bamako. L'intervention militaire discutée de longue date entre sommets, rencontres diplomatiques et couloirs de la CEDEAO et de l'ONU est ainsi de fait, déclenchée.



La solution mise en œuvre par la France qui sera à moyen terme relayée par les forces de la MISMA semblait s'imposer de facto.

La guerre comme solution définitive à la crise malienne ?

Sans faire la fine bouche, les « séguinistes africains » les plus honnêtes reconnaissent qu'il urgeait de stopper l'avancée des groupes islamistes fondamentalistes armés vers le Bamako. Mais cette intervention soulève déjà des questions d'ordre pratique. La « destruction » promise par le François Hollande des islamistes n'est pas à l'heure d'aujourd'hui une réalité puisque ces groupes djihadistes ont procédé à un repli stratégique dans une zone désertique -le Sahara fait 8 000 000 de km2 dont 49 500 km2 couvrant le Mali- dont ils ont une maîtrise parfaite. De même, il n'a été fait cas jusque là d'aucun affrontement direct avec les djihadistes et nul ne sait où ils se cachent à l'heure actuelle. Qu'on se le dise en outre : des questions se posent au sujet de l'effectif de la force militaire de plus de 5000 hommes qui se déploie dans cette zone immensément vaste. Sans douter de la « capabilité » de l'armée française, soutenue par les drones américains et des moyens



logistiques de pays européens, la victoire contre les terroristes n'est pas encore acquise comme va le reconnaître en ces termes François Hollande dans son discours de Bamako le 2 février dernier : « le terrorisme a été repoussé, chassé mais pas vaincus ». La traque aux terroristes va être dès à présent rude et laborieuse en raison du mode opératoire des djihadistes qui consistera clairement dès à présent en des opérations larvées, en des actions « coup de poing », à l'image de la sanglante prise d'otages d' In Amenas ». L'autre risque est la prolifération et la circulation d'armes dans une région aux frontières poreuses voire inexistantes, qui voit ces groupes organisés opérer de façon transnationale à travers le Niger, l'Algérie et le Mali. C'est à ce propos que Gilles Olakounlé Yabi, chef du bureau Afrique de l'Ouest de l'International Crisis Group analyse que « même considérablement affaibli et désorganisé, le noyau dur des djihadistes, dont la mobilité est un mode de vie, a la capacité de trouver de nouveaux sanctuaires dans une Afrique du Nord qui ne

s'est pas remise des « printemps arabes » et encore moins de l'effondrement libyen. Une victoire sur AQMI au Mali ne sera que provisoire si le danger est simplement exporté plus au nord, en Algérie ou jusqu'aux confins de la Libye et de la Tunisie. La France ne peut pas à elle seule mener et encore moins gagner cette guerre-là qui est à durée indéterminée. ». L'épopée afghane ou encore irakienne a démontré que la guerre et la violence ont moins servi à essouffler les groupes djihadistes qu'à les radicaliser. C'est dire donc que cette guerre ne fait que commencer et est partie pour durer plus longtemps que prévu.

Par ailleurs, la situation humanitaire se révèle critique et précaire. Dans une déclaration en date du 1er février, le porte parole du Haut Commissariat aux réfugiés Adrian Edwards dénombre « 230 000 personnes déplacées à l'intérieur ►►

►► du Mali et plus de 150 000 réfugiés maliens en Mauritanie, au Niger, au Burkina Faso et en Algérie ». Il ajoute qu' « alors que certains déplacés espèrent vivement rentrer chez eux, des informations sur des troubles civils et des attaques de revanche contre certains groupes en dissuadent d'autres. Selon les journaux et d'autres sources, les minorités touaregs et arabes, en particulier, sont ciblées pour leur appui supposé aux rebelles, qui sont accusés de sérieux abus contre la population. Des pénuries de vivres, d'essence et d'électricité, ainsi que le manque de services essentiels comme les soins de santé et l'éducation, sont également cités par ces personnes qui préfèrent attendre pour le moment avant de retourner dans le nord du Mali ». C'est l'autre problème de la guerre : la justice des vainqueurs. De nombreuses organisations internationales rapportent ainsi des exactions voire exécutions sommaires de l'armée malienne à l'égard de populations ciblées, sans autre forme de procès. Dans ce contexte, l'autre urgence est d'organiser et de discipliner cette armée malienne au sujet de laquelle, la langue du président François Hollande a certainement fourché lorsqu'il affirmait le 2 février qu' « elle assure l'essentiel des opérations ». Le 28 novembre 2012, le secrétaire général de l'ONU prévenait déjà dans un communiqué qu'une opération militaire risquerait d'« aggraver la situation humanitaire déjà extrêmement fragile et entraîner de graves violations des droits de l'Homme et que l'accent doit être mis sur un dialogue politique ». Ses inquiétudes se justifient aujourd'hui par la tournure des faits et démontrent aisément que la guerre en cours à l'heure actuelle n'est pas une solution mais un moyen de préparer la solution véritable et durable au problème malien.

"Un État qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est un État décadent"

Mali, un « failed state » à reconstruire

Pour paraphraser le poète français Aimé Césaire, « un État qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est un État décadent ». Cela ne fait plus l'ombre d'un doute ni la critique d'une contestation : le Mali est failli et décadent au regard de sa nation divisée, de son territoire en partition, d'un pouvoir politique précaire, d'une armée déliquescence, d'une économie sous perfusion. Le réel chantier de la reconstruction du Mali reste toutefois, non la destruction de 800 à 1200 Katibas (unités de combat des groupes djihadistes de 90 hommes en moyenne) encore moins l'organisation d'élections -envisagée en juillet- ou la formation de l'armée malienne mais bien la restauration de la Nation malienne dans son unité et dans la richesse de sa diversité. Car l'État, c'est d'abord sa Nation. Les choses semblent cependant mal parties puisque dans une interview du 31 janvier dernier, le président par intérim Diocounda Traoré affirmait qu' « avec les derniers développements auxquels nous avons assisté, il est évident qu'Ansar Dine s'est disqualifié, n'est plus éligible au dialogue ». L'opinion malienne est d'ailleurs hostile à toute forme de dialogue, y compris avec le MNLA qu'elle accuse d'être responsable de la situation actuelle du Mali.

Cependant, au delà des frustrations, des ressentiments, les Maliens doivent se tendre la main puisque les djihadistes qui ont sévit dans cette région du Mali sont des Maliens. Leur recours à la violence ou au terrorisme doit être interprétée comme leur moyen -certes condamnable- de faire « entendre » des revendications et aspirations que l'État malien a pendant longtemps ignoré. Dès lors, c'est d'un dialogue réellement inclusif et franc de tous les belligérants touarègues en l'occurrence - le MNLA, Ansar Ed dine et le Mouvement islamiste de l'Azawad qui vient de faire sécession d'Ansar Ed Dine- dont a besoin le Mali afin de se réconcilier. C'est ainsi que le problème touarègue se doit d'être pris à bras le corps puisque l'essentiel de ces groupes, islamistes ou non sont composés de gens de cette population -Maliens pour l'essentiel mais aussi algériens, mauritaniens et nigériens-. Dans une interview accordée à l'hebdomadaire jeune Afrique en date du 29 Novembre 2012, le président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, hostile à toute solution militaire jugeait qu' « au lieu de faire la guerre à 60% du territoire malien, il faut essayer de résoudre les problèmes. Nous conseillons à l'État malien de discuter avec le MNLA et Ansar Ed dine, Ils sont présent présents dans des régions où les populations se sentent lésées [...]. C'est vrai que leurs revendications sont parfois extrêmes, mais, en dialoguant, on peut les raisonner ».

De plus, le « gangstéro-djihadisme » (expression de Jean Pierre Filiu, professeur à Sciences po et auteur de la véritable histoire d'Al Qaeda) auquel s'adonnent les groupes comme AQMI et le MUJAO, ne peut être réellement vaincu que si ces acteurs sont inclus dans le camp de la lutte contre le terrorisme et le djihadisme. Tous ces groupes, indépendantistes, islamistes, djihadistes et terroristes en effet, se sont formés, ont prospéré et ont trouvé leur justification politique, idéologique, morale, sociologique dans la pauvreté endémique, le désœuvrement de la jeunesse, l'absence d'État sous toutes ses formes. La traduction pratique du dialogue serait dès lors un réel programme d'intégration politique, économique, sociale de ces populations ainsi qu' une sérieux débat autour de la question indépendantiste. Il est de même nécessaire d'offrir à cette jeunesse désœuvrée- qui constitue 70 % de cette population- qui a fait office de main d'œuvre à ces groupes, de l'éducation, des projets d'insertion, des emplois, en un mot une perspective d'avenir.

Si on peut considérer que le pire est passé au Mali, c'est maintenant que le plus dur commence puisque l'urgence de la reconstruction sociologique, politique, économique, institutionnelle du Mali interpelle. L'ombre du chaos ne s'est pas encore définitivement dissipée du ciel de Bamako, de Tombouctou « cité aux 333 Saints », de Kidal, Gao et des sombres mais magnifiques chaînes de montagne de l'Adrar des Ifoghas.

D.S.A.

Interview de Florian Lanchantin, Président de Juristribune



Comment Juristribune a abordé cette année universitaire et dont le première manche est en train de s'achever petit à petit?

Juristribune est l'association des étudiants de la Faculté de Droit de Versailles St Quentin. Cette année encore elle a été heureuse d'accueillir ses nouveaux étudiants tout au long de ces deux premiers mois de rentrée. Et c'est autour de la chaleureuse buvette aménagée spécialement au milieu de notre hall que nous nous sommes tenus à la disposition des premières années afin de les aider, les conseiller et les orienter dans leurs premiers pas dans notre Faculté. Sur la buvette de Juristribune, WelcomeBook, goodies en tout genre, Sweats de l'Université, sucreries, boissons et bonne humeur étaient au rendez-vous ! Juristribune a également souhaité accueillir les nouveaux arrivants comme il se doit en organisant la première soirée de la Faculté avec la F*** I'm a lawyer! Les premières années ont pu y trouver leurs

parrains et marraines qui seront avec eux tout au long de l'année pour les épauler et les accompagner dans leurs études. Oui, ce fut une rentrée très mouvementée pour Juristribune qui fut ravie de retrouver tous ses étudiants de retour de vacances.

Que diriez vous à ceux qui ne connaissent pas ou plutôt, qui connaissent mal Juristribune et ce qu'il propose en termes d'animation de la vie universitaire cette année?

Juristribune est une association qui est implantée à la Faculté de Droit de Versailles Saint Quentin en Yvelines depuis 1998, elle a su acquérir un nom auprès de ses étudiants en sachant être à la fois une association sérieuse et festive. Sérieuse grâce à ses divers projets pédagogiques mettant en pratique le droit, sachant à la fois être festive pour favoriser le développement d'un sentiment de cohésion entre les étudiants de la Faculté. Quel que soient les goûts ou les motivations des étudiants, ils pourront se reconnaître à travers nos projets. Mais ce qui fait vraiment la force de notre association c'est sa proximité avec ses étudiants et bien sûr la bonne humeur de ses membres !

Sur quels terrains Juristribune va se mobiliser cette année, en faveur des étudiants? Quels sont vos grands projets et vos pro-

jections pour les mois à venir?

Juristribune cette année proposera de nombreux projets festifs avec des soirées tout au long de l'année et bien sûr organisera en avril le célèbre Gala Lex Night qui réunira les étudiants au cours d'une soirée qui aura lieu dans le hall même de notre Faculté. Elle proposera également des projets citoyens solidarité en organisant le téléthon ou encore le sidaction. L'association proposera aussi aux étudiants des projets juridiques (concours de plaidoirie, visites d'institution, forum des métiers, forum des masters)... Et bien sûr cette année encore Juristribune organise sa célèbre reconstitution de procès qui aura lieu au Tribunal de Grande instance de Versailles qui confie exceptionnellement sa salle des assises à Juristribune pour l'occasion.

Que vous inspire la nouvelle tribune d'expression étudiante, le «UVSQ' POST»?

C'est une très bonne initiative et un investissement qui ne peut qu'être salué. Juristribune soutient ce genre d'initiative et est ravi de voir enfin un journal se développer, cela ne pourra que tenir les étudiants informés des différents événements de la vie de leur faculté.

Interview de Thibault Mathieu, président du BDE a fortiori



L'année universitaire a débuté depuis bientôt un trimestre, sous quel signe le BDE a fortiori l'a abordé?

Effectivement l'année universitaire a commencé sous des chapeaux de roue tant pour le BDE a fortiori que pour je pense, l'ensemble des associations de notre université. Mais pour le BDE a fortiori, cette année est synonyme de petite routine puisque c'est la deuxième rentrée du BDE a fortiori. Nous sommes plus forts et plus nombreux que jamais. Nous l'avons commencé sous le signe je dirais du lion avec le courage du bélier. Nous sommes sous des hospices et sous des signes qui sont très novateurs et très protecteurs. Le BDE a fortiori cette année, c'est une rentrée universitaire multipliée par cinq puisque nous sommes sur cinq universités, Paris 1, 2,3,4,5 dont évidemment Assas, prestigieuse université de droit dans laquelle nous faisons un carton plein puisque nous y comptons plus de 1000 adhérents. Nous sommes à un Carrefour qui veut que nous fas-

sions de la vie estudiantine, une vie pleine d'énergie, de promesses durables et de promesses concrètes.

Qu'apporte concrètement le BDE dans l'animation de la vie universitaire de notre faculté?

Le BDE a fortiori se veut être un acteur majeur et actif de la promesse pédagogique de l'université. Nous n'organisons pas que des soirées comme le Weekend d'intégration. Nous organisons aussi des conférences avec la participation de personnalités connues et reconnues dans leur domaine. Je parle de ministres, de chef d'entreprises, etc... On va continuer sur cette voie et permettre aussi aux étudiants d'aller visiter des institutions tant publiques que privées. Pour la première fois cette année, nous allons être la première association étudiante à aller visiter la somptueuse comédie française en février prochain. On veut que le BDE ne soit pas que synonyme de beuverie et d'orgies festives. Nous voulons à l'image des fraternités américaines, participer aussi à la vie académique de l'étudiant.

Pour le compte de cette année, que propose de nouveau le BDE a fortiori aux étudiants?

En termes de nouveautés, il y en a énormément. Par exemple cette année, il y avait le weekend d'intégration à Tossa del Mar en Espagne. C'était le premier WEI intra-universités. Il y avait des juristes, des économistes, des historiens issus non seulement de Versailles mais aussi d'Assas, de la Sorbonne, de Descartes, etc... C'était un mélange incroyable! Ensuite, on va s'orienter sur des offres de stage

à partir du second semestre puisque nous sommes en partenariat avec de très gros cabinets. Et la grande nouveauté cette année c'est la mise en place de la première permanence d'orientation juridique avec le soutien du doyen, du tribunal de grande instance, de la cour d'appel de Versailles, du commissariat de Guyancourt. Nous serons la première Faculté à mettre en place cette structure puisqu'en dehors de l'ENM, aucune faculté en France ne l'a expérimenté. Il consiste pour des étudiants de L3 semestre 2, de M1 et M2 à recevoir du public qui a un litige ou un problème, qui ne connaît rien au droit, ici à la faculté de droit. Leur but à ces étudiants sera de leur répondre juridiquement et les orienter vers le bon cabinet ou leur donner la meilleure solution à leur problème. C'est un service qui sera entièrement gratuit et ouvert à tous. Il donnera aux étudiants une approche pratique de leur formation qui est très théorique. Le garde des sceaux va certainement venir inaugurer cette permanence ici à Saint Quentin. Tous les professionnels de la justice en sont agréablement surpris et nous soutiennent tous.

Que pensez vous du UVSQ' Post?

Je suis très agréablement surpris par cette initiative. Quand je vois des étudiants se bouger pour leur Fac et leurs camarades, je trouve ça très gratifiant et génial. Cette idée est très exceptionnelle en soi. Je vous soutiens à fond dans cette initiative. Je serai votre premier fan!!!

Propos recueillis par W.D et D.S.A.

Interview de Tiphaine Moussaux, Présidente de l'association READ

Présentez-nous READ votre jeune association, aux étudiants qui en entendent parler sans pour autant bien la connaître!

READ (Rassemblement des Étudiants de la double licence Anglais-Droit) est une association qui vise à assurer une cohésion entre les étudiants de la double licence, notamment en assurant les échanges entre les différentes promotions et en organisant des événements à leur profit. Cependant, il est important de noter que la majeure partie de nos événements sont ouverts aussi bien aux étudiants en licence de droit (notamment grâce à notre collaboration avec Juristribune) que ceux en licence d'anglais.



Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre d'années, comment READ a-t'il abordé cette nouvelle année universitaire et dans quelle démarche innovante s'inscrit elle au profit des étudiants?

Durant notre première année, avec plusieurs autres étudiants de la double licence, nous avons ressenti le besoin d'une structure de cohésion et de soutien au profit des étudiants. La double licence est un cursus prenant, au contenu très dense, nous souhaitons donc tout au long de l'année représenter un soutien pour les étudiants, aussi bien sur le plan pédagogique que culturel, avec la mise en place du système de parrainage par exemple.

Sur quels terrains essentiellement, READ va se mobiliser le reste de cette année, en faveur des étudiants? Quels sont vos grands projets et vos projections pour les mois à venir?

Comme nous l'avons fait au premier semestre, nous allons continuer à organiser des événements en lien avec des activités juridiques et l'ouverture internationale (comme la visite de l'ambassade du Royaume-Uni ou le colloque international à l'Assemblée Nationale). À l'approche des partiels, nous allons proposer aux

étudiants des QCM de révisions ainsi que des annales. Nous allons aussi publier un annuaire de promo et organiser des projections de films, en collaboration avec le CEREL. Pour la fin de l'année, nous espérons pouvoir organiser un Congrès qui rassemblera les anciens élèves de la formation afin qu'ils viennent partager leur expérience avec les étudiants actuels. Et nous continuerons à dynamiser la vie étudiante en organisant d'autres soirées, en collaboration avec Juristribune et Interassos UVSQ!

Vous qui étudiez le droit et l'Anglais, en quoi ces études représentent elles un avantage et un plus en terme de projet d'étude et de projet professionnel?

L'avantage indéniable que présente selon moi la double licence est l'ouverture culturelle. En effet, la licence d'anglais permet de s'éloigner un peu de l'univers juridique en étudiant des thèmes très différents tels que la littérature ou l'étude de la langue elle-même (thème, version, grammaire etc.) et en nous poussant à approfondir notre LV2. Par ailleurs, l'un des objectifs de la double licence est la bi-lingualité de ses étudiants au bout des trois années, ce qui représente là aussi un réel avantage sur le plan professionnel.

Que vous inspire la nouvelle tribune d'expression étudiante, le «UVSQ' POST»?

Il est important que les étudiants, qui sont selon moi les principaux acteurs de l'Université, soient mis en avant et que la parole leur soit donnée. Que ce soit au travers de la représentation étudiante au sein des différentes instances de l'université, ou en organisant des événements qui permettent aux étudiants de s'exprimer ou encore par la création de ce journal. Les étudiants ont des choses à dire, ainsi que la volonté de s'investir. C'est pourquoi plus il y aura de structures leur permettant de le faire, plus les étudiants pourront s'épanouir au sein de la vie de l'université!

Merci de nous avoir lu !

N'hésitez surtout pas à nous rejoindre si l'aventure vous tente, nous sommes grandement ouvert pour vous accueillir dans notre famille !

Pour toutes remarques, n'hésitez pas non plus à nous écrire à uvsqpost@hotmail.fr ou sur notre page Facebook Uvsq'Post !

Rédacteur en Chef : Djogan S. Adébissi, Licence 2 promotion 1

Rédacteur en Chef associé : Charles-Henri Anagonou, Licence 2 promotion 1

Conseiller Editorial : Victor Hernandez, Master 1 Droit Privé

Conseiller Editorial : Victor Gasparac, Licence 1 Promotion 1

Contributeur : William Desbourdes, Licence 2 Promotion 1

Contributeur : Pierre de la Touche, Licence 2 Promotion 1

Imprimé par Alliance ArtGraphique www.alliance-ag.com

